

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
M. JEAN BRISSET DES NOS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIVIÈRE-DU-MOULIN
DANS LES MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET DE CHARLEVOIX
PAR EDF ÉNERGIES NOUVELLES CANADA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 7 mars 2012 à 13 h 30
Hôtel La Saguenéenne
Salle Saguenay
250, rue des Saguenéens
Saguenay (Chicoutimi)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 MARS 2012
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. STEVE DUCHESNE (par Internet) 4
M. MARCO BONDU (par Internet).....11
M. JEAN-BENOÎT GAGNON 19
M. MAURICE GAGNON 34
Mme FRANCINE de CHAMPLAIN 48
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme FRANCINE de CHAMPLAIN (SUITE) 61
Mme MONIQUE LABERGE..... 70
M. FERNAND GOBEIL 81
M. ÉRIC POTVIN 96

**SÉANCE DU 7 MARS 2012
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier avec le promoteur et les personnes-ressources d'un certain nombre de dépôts de documents.

15

Donc monsieur Couture, pourriez-vous nous indiquer les documents qui ont été déposés?

PAR M. ALEX COUTURE:

20

Oui monsieur le Président. Donc la première pièce, la présentation du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin par EDF EN Canada.

La deuxième pièce, c'est la présentation de l'évolution du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin depuis la configuration de mai 2008.

25

La troisième pièce, il s'agit de la carte de production énergétique incluant la configuration du projet et le potentiel éolien. Et pour cette carte, il y a eu une légère différence avec celle qu'on vous a présentée hier, nous allons vous remettre la pièce sans les ellipses. Il y a seulement une petite figure de plus. Donc je vais, après la pause, vous remettre une nouvelle carte.

30

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un élément additionnel?

PAR M. ALEX COUTURE:

35

Non, c'est plus un élément de mise en valeur graphique. Ça apporte pas de nouveaux éléments.

La quatrième pièce, il s'agit d'une carte de configuration du projet.

40 Et la cinquième pièce, c'est le tableau de déboisement en ce qui concerne l'impact cumulatif.
C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

45 D'accord. Justement par rapport à ce tableau, j'aimerais connaître le chiffre, finalement le
pourcentage de déboisement qui inclut le projet de parc éolien avec la ligne de transport
d'électricité dans le domaine du parc.

PAR M. ALEX COUTURE:

50 Donc j'aimerais transmettre cette réponse ou cette question à ma collègue Nathalie Leblanc
de PESCA Environnement.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

55 Bonjour monsieur le Président. Effectivement, les chiffres qu'on devait vous remettre hier,
pour ce qui est de la ligne de raccordement, encore une fois, c'est une estimation avec un quatre
kilomètres (4 km) de ligne à l'intérieur du domaine, ce qui fait vingt-huit hectares (28 ha) qui
s'additionnent aux superficies du projet.

60 Et on arrive avec un point trois pour cent (0,3 %) de plus – point quatre pour cent (0,4 %) de
plus, pour arriver à trois point six pour cent (3,6 %) du domaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Est-ce que ceci inclut le réseau collecteur que vous allez construire sur le domaine du parc?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

70 Le réseau collecteur est situé dans l'emprise des chemins, donc il y a pas de superficie. Il
est inclus dans le déboisement pour les chemins.

PAR LE PRÉSIDENT:

75 Puis rappelez-moi encore c'est quoi le pourcentage aérien-souterrain?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Je pourrais passer la parole au promoteur à ce sujet-là.

80 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Donc monsieur le Président, en ce qui concerne le réseau collecteur, le réseau collecteur sera souterrain. Il peut arriver, de façon exceptionnelle, qu'il soit aérien, afin de traverser des endroits où physiquement c'est impossible d'implanter un réseau collecteur, telle, exemple, une traversée de cours d'eau majeur.

85 Et également, je tiens à vous informer aussi que la réglementation dans la MRC de Charlevoix exige un enfouissement du réseau collecteur.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

95 Alors du côté de la MRC du Fjord-du-Saguenay, il y avait le règlement de zonage de la MRC du Fjord-du-Saguenay, est-ce que ça a été déposé?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

100 Oui, tout à fait. On a déposé le règlement de zonage de la MRC ainsi qu'un tableau avec le nom des locataires et la valeur foncière, soit terrain-bâtiment et le total.

PAR LE PRÉSIDENT:

105 Très bien. Alors c'est ce qui complète le suivi des documents et des questions.

Non, il y avait encore une question – non, j'y reviendrai!

110 Il y avait aussi en fait des personnes qui ont envoyé leurs questions par Internet. Nous allons en profiter pour les poser.

115 Il y avait aussi une personne hier qui s'était inscrite au registre et qui avait quitté, probablement parce qu'il était trop tard, donc nous allons commencer par deux (2) choses. Un, je vais demander à mon collègue, monsieur Brisset des Nos, de poser les questions qui ont été soulevées par des internautes, en fait il s'agit de trois (3) questions, et ensuite, j'appellerai monsieur Jean-Benoît Gagnon qui s'était inscrit hier.

Pour les autres qui voudraient s'inscrire au registre, bien sûr vous pouvez le faire dès maintenant, et madame Olivier m'apportera la liste dans quelques instants.

120 Alors monsieur Brisset des Nos!

PÉRIODE DE QUESTIONS
STEVE DUCHESNE (par Internet)

125

PAR LE COMMISSAIRE:

130 Première question, monsieur Steve Duchesne: bonjour monsieur le Président. J'ai écouté la diffusion Web des audiences du 6 mars au soir avec intérêt et impartialité.

EDF dit respecter ce que le ministère lui impose comme réglementation, alors les villégiateurs sont-ils pris entre l'écorce et l'arbre?

135 Ma question est la suivante et s'adresse au promoteur: que pense-t-il faire avec les gens villégiateurs du secteur concerné? Les exproprier, les dédommager ou tout simplement envoyer la balle au MRN qui octroie les baux?

PAR LE PRÉSIDENT:

140

Avant que vous répondiez, je tiens à dire publiquement que la Commission, à moins que ce soit exceptionnel, quand la question est répétée, il est possible que les participants à l'audience n'aient pas été présents à une séance ou à une autre, et on se fait un devoir de répondre peut-être de façon plus succincte à la même question qui a été posée peut-être une (1) ou deux (2) ou trois (3) fois auparavant.

145

Donc j'aimerais quand même vous dire que c'est pas parce qu'on est égaré qu'on repose la même question; on pose la question pour permettre à tous les citoyens de comprendre les réponses s'ils n'ont pas assisté aux séances précédentes.

150

Donc monsieur Couture!

PAR M. ALEX COUTURE:

155 Donc notre position en ce qui concerne, monsieur le Président, donc pour répondre à la question, donc nous, notre façon de faire, la façon que nous avons travaillé le dossier de la villégiature et l'implantation projetée du projet, nous avons travaillé dans le sens du multiusage sur les terres publiques.

160 Nous avons déplacé des éoliennes afin de tenir compte des commentaires des locataires ou
des titulaires de baux de villégiature.

165 Nous avons aussi également procédé à des réaménagements de chemins, de chemins
d'accès pour tenir compte de certaines préoccupations des villégiateurs.

170 Et donc nous, on est dans un cadre donc de respect du multiusage. On travaille avec le
ministère des Ressources naturelles à titre de potentiellement à être un locataire en terres
publiques, et on a travaillé principalement à ajuster notre configuration de projet. Et c'est là-dessus
qu'on s'engage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien. Madame Tremblay, est-ce que la MRC a déjà reçu des plaintes des villégiateurs?

175 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Non, nous n'avons reçu aucune plainte.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Et qu'est-ce qui arriverait si vous receviez des plaintes?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

185 C'est sûr qu'on analyserait le dossier, puis on regarderait qu'est-ce qu'on pourrait faire en
vertu de nos règlements.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Est-ce qu'il pourrait y avoir – je sais que le promoteur a indiqué dans l'étude d'impact qu'il
était en discussions avec vous pour notamment voir à maximiser les retombées économiques, etc.,
mais également dans l'optique de la création de la mise sur pied d'un comité de suivi mais qu'il
n'appelle pas comité de suivi, enfin c'est l'équivalent d'un comité de suivi – est-ce qu'il pourrait y
avoir des aspects qui pourraient être traités à ce niveau-là?

195 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Je pourrais peut-être demander à maître Lavoie, Bruno.

200 **PAR M. BRUNO LAVOIE:**

En fait, monsieur le Président, au niveau du comité, je pense que c'est un comité de liaison, en fait il y a différents comités...

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comité de liaison consultatif.

210 **PAR M. BRUNO LAVOIE:**

De mémoire, en fait, les projets, dans l'angle qu'ils nous ont été soumis et qui sont à l'étude présentement, traitent de ces comités-là.

215 Mais par cœur, je pourrais pas vous dire le type d'objet ou le but exact de ces comités-là et quels seront leurs rôles exactement.

Mais évidemment, j'imagine que s'il y a des problématiques sur l'usage, ce sera probablement la meilleure place pour pouvoir en traiter, puis voir de quelle manière on peut résoudre ces différends-là.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci. Monsieur Couture, quel serait le rôle alors du comité de liaison consultatif? Et comment il serait composé, également?

225 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Je vais répondre dans un premier temps, et dans un deuxième temps, j'inviterais mon collègue Daniel Giguère, directeur des Affaires publiques chez EDF EN Canada à vous répondre.

230 Donc pour ce qui est de l'objectif du comité de liaison est de réunir à différents intervalles, et selon la période, si on est en construction ou exemple en période d'opération, réunir les principaux intervenants du milieu qui sont impliqués dans le projet, afin de discuter de l'avancement du projet de construction ou des différentes problématiques ou suggestions qui pourraient être amenées lors de la période opérationnelle, par exemple.

235 Donc le comité, habituellement, est formé, la première étape, c'est qu'on fait une première réunion, pour former le comité, avec les intervenants du milieu, exemple les MRC. On a aussi discuté avec la Sépaq, la Zec, etc.

240 Donc appeler dans une première rencontre ces intervenants, afin de fixer la constitution et de proposer des personnes qui pourraient être sur le comité de liaison.

 Et pour continuer sur mes propos, j'inviterais Daniel Giguère à compléter mon explication, parce que c'est important. Monsieur Giguère est impliqué dans plusieurs comités de liaison, il a de l'expérience dans ce genre.

245

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien. Mais donc pour le moment, si je comprends bien, il n'y a pas une formation spécifique de prévue pour le comité?

250

PAR M. ALEX COUTURE:

 C'est-à-dire que nous, en ce moment, ce qu'on voit, de façon minimale, dans la première rencontre qui sert finalement à déterminer la composition du comité, c'est de travailler avec les MRC, exemple, la Sépaq, la Zec, et autres.

255

PAR LE PRÉSIDENT:

 Est-ce que des représentants du MDDEP ou du MRNF seraient invités?

260

PAR M. ALEX COUTURE:

 Ça pourrait être le cas.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

 Et des villégiateurs?

270

PAR M. ALEX COUTURE:

 Oui, il pourrait y avoir un représentant des villégiateurs également sur le comité.

 Je tiens à préciser, c'est vraiment selon le site, donc on n'a pas une composition type. Et, comme je le dis, la première rencontre sert, avec les élus ou les gens du milieu, à composer le comité.

275

 Et la deuxième rencontre, finalement, est celle qui sera tenue avec les membres du comité régulier et ainsi de suite.

280 Par la suite, on continue ces mêmes réunions là avec la composition qui a été établie lors de la première rencontre, avec les élus principalement. Et aussi, selon le besoin, on peut faire intervenir des gens pour des problématiques ou des sujets vraiment particuliers. Donc c'est modulaire.

285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce comité pourrait recevoir les plaintes?

290 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Oui. Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Monsieur Talbot, est-ce que ce comité est un comité conforme, parce que vous, vous l'appelez, je pense, comité de suivi et de concertation, est-ce que c'est équivalent?

Et si oui, est-ce que dans la formation qui est déjà présentée actuellement par le promoteur, ça s'inscrit exactement dans l'optique des comités de suivi que vous souhaiteriez?

300

PAR M. DENIS TALBOT:

305 Il y a pas de formule type, je dirais, ça dépend des projets. Mais il y a habituellement des conditions qui proposent la formation d'un comité de suivi. De la façon dont le comité en question décrit par monsieur Couture, dans un premier temps, rencontre les élus, les gens des MRC, puis après ça on élargit peut-être le membership de ce comité-là, moi, je pense que ça peut être quelque chose de valable, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

D'accord. Et le MRNF, est-ce que, lui, pourrait recevoir également des plaintes des citoyens?

PAR M. LOUIS MADORE:

315

Évidemment, on est appelé, comme ministère, à recevoir des plaintes ou des commentaires des citoyens, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Mais est-ce que vous les traitez ou vous allez les référer au comité de liaison?

PAR M. LOUIS MADORE:

325

Dépendamment de la nature de la plainte, si elle s'adresse au MRNF, si ça touche nos champs de compétence, nous la traiterions nous-mêmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

330

OK. Mettons s'il y a une plainte pour le bruit, ce serait le MDDEP, j'imagine?

PAR M. DENIS TALBOT:

335

Oui, effectivement. Dans les conditions de décrets les plus récentes sur la condition qui porte sur le programme de suivi du climat sonore, il y a effectivement la tenue d'un registre des plaintes qui doit être soumis au ministère annuellement, et un traitement de ces plaintes-là doit être effectué.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Par le promoteur?

PAR M. DENIS TALBOT:

345

Par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

D'accord. Vous, vous n'avez pas encore pensé à une formule par laquelle vous recevrez les plaintes? Ou vous avez déjà réfléchi à ceci?

PAR M. ALEX COUTURE:

355

Donc nous, monsieur le Président, nous avons un traitement type des plaintes, un schéma type de traitement des plaintes que nous appliquons sur certains projets, donc on pourrait le mettre en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

360 Est-ce que vous pourriez nous le déposer?

PAR M. ALEX COUTURE:

365 On pourrait vous le déposer, oui, c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous l'apprécierions.

370 Maintenant, vous vouliez demander à monsieur Giguère de compléter votre réponse.

PAR M. ALEX COUTURE:

375 Oui. Alors je demanderais à Daniel Giguère de compléter ma réponse sur les comités de liaison.

PAR M. DANIEL GIGUÈRE:

380 Merci monsieur Couture. Monsieur le Président, c'est un exercice d'harmonisation avec les milieux d'accueil de nos projets que sont les comités de liaison.

385 Ce sont des comités consultatifs. Actuellement, nous en avons trois (3) actifs aux endroits où nous avons trois (3) chantiers de construction en cours, à Lac-Alfred dans le Bas-Saint-Laurent, à Saint-Robert-Bellarmin en Estrie et à Massif du Sud dans Chaudière-Appalaches.

390 Et par exemple, dans Chaudière-Appalaches, le plus récent comité de liaison qui a été mis en place est composé actuellement de vingt et un (21) intervenants auxquels s'est ajouté récemment le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de la Direction de la Capitale et de Chaudière-Appalaches.

395 Et c'est vraiment une table d'échanges où oui, une plainte peut être amenée, mais ça donne vraiment le pouls du milieu au promoteur, d'entendre les intervenants qui se réunissent au moins à tous les deux (2) mois, plus souvent si nécessaire, pour vraiment suivre ensemble l'évolution des travaux, dans le respect des conditions du décret gouvernemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vingt et un (21) intervenants, vingt et un (21) membres?

400 **PAR M. DANIEL GIGUÈRE:**

Oui, le comité le plus imposant actuellement, c'est celui de Massif du Sud, parce que, en harmonie avec le milieu, il y a une sensibilité particulière pour le Parc régional du Massif du Sud.

405 Et effectivement, là, on a cru nécessaire de réunir autour de la table des utilisateurs du territoire, les gestionnaires du Parc régional du Massif du Sud, et puis un représentant des citoyens, un représentant des propriétaires privés dans ce secteur.

410 Donc effectivement, ça donne une table de concertation, je vous dirais, élargie qui donne au promoteur vraiment un pouls en temps réel très très utile et important.

Et tous les comptes rendus, monsieur le Président, une fois adoptés par le comité, sont disponibles sur le site Internet de EDF Énergies Nouvelles et peuvent être visualisés par toute la population du territoire et d'ailleurs au Québec. Donc c'est fait en toute transparence.

415

Et on a l'intention d'appliquer exactement cette formule à Rivière-du-Moulin.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Alors merci beaucoup.

Monsieur Brisset des Nos, deuxième question!

425

MARCO BONDU (par Internet)

PAR LE COMMISSAIRE:

430 Première de deux (2) questions de monsieur Marco Bondu, l'Organisme de bassin versant du Saguenay.

435 Ma première question concerne la qualité de l'eau. L'initiateur du projet prévoit du déboisement, la construction de chemins et l'amélioration de chemins existants, la mise en place de traverses de cours d'eau et l'amélioration de traverses existantes. Toutes ces activités prévues

auront assurément un impact sur le patron de drainage causant entre autres l'augmentation du ruissellement et l'augmentation de transfert de sédiments et d'éléments nutritifs vers les plans et cours d'eau.

440 Dans le contexte que l'on retrouve à l'intérieur du domaine du parc éolien projeté de l'omble
chevalier, une espèce faunique à statut particulier, et de l'omble de fontaine en allopatrie, toutes
deux (2) sensibles à l'eutrophisation et au colmatage des frayères, l'initiateur serait-il prêt, en plus
des mesures d'atténuation prévues au projet, à mettre en place un programme de suivi et de
445 surveillance de la qualité de l'eau avant, pendant et après les travaux d'aménagement, permettant
entre autres d'identifier des problèmes de transfert de nutriments et de sédiments rapidement et de
poser des mesures pour les corriger dans de courts et brefs délais?

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

455 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, de ce que je comprends de la question à la
fin est la mise en place d'un programme de suivi. C'est l'unique question ou on doit répondre à
d'autres questions en préambule?

PAR LE PRÉSIDENT:

460 Non, vous n'avez pas besoin de répondre au préambule.

PAR M. ALEX COUTURE:

465 Donc ce que je pourrais vous dire par rapport au programme de suivi, c'est qu'ici, c'est un
petit peu difficile pour moi de m'engager, je ne sais pas exactement en quoi consisterait un tel
programme.

470 Et peut-être afin de vous expliquer un peu la nécessité, en tout cas selon nous, la nécessité
d'un tel programme, il faut bien comprendre avant d'en venir à ça, de bien comprendre toutes les
mesures que l'initiateur prend pour arriver finalement à limiter au maximum notre impact sur les
milieux humides.

475 Donc je sais pas si je pourrais me permettre d'inviter François Allard de PESCA
Environnement de vous énumérer différentes mesures que nous prenons pour limiter l'impact sur
les milieux aquatiques.

Et j'aimerais aussi que cette réponse de François Allard soit complétée par Nathalie Leblanc de PESCA Environnement.

PAR M. FRANÇOIS ALLARD:

480

Monsieur le Président, durant les travaux de construction des chemins, le promoteur s'est engagé à respecter la réglementation applicable, que ce soit le RNI, le Règlement sur les normes d'intervention, ou les guides des saines pratiques qui sont produits par le MRNF notamment.

485

Ces guides-là, ces règlements-là comprennent des modalités de protection des cours d'eau, qui visent la protection des cours d'eau, que ce soit par la stabilisation des sols, avec différentes techniques qui sont reconnues, de l'ensemencement, l'utilisation de membranes géotextiles, que ce soit par le maintien du drainage naturel des sols, l'installation de ponceaux de drainage par exemple le long des chemins.

490

Donc avec ces techniques-là et ces méthodes-là, on est d'avis que la qualité de l'eau sera préservée, étant donné l'application de ces mesures qui sont reconnues.

PAR LE PRÉSIDENT:

495

D'accord. J'aimerais avoir l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs! Le promoteur indique qu'il avait calculé les aires équivalentes de coupe par bassin versant.

500

Tout d'abord, j'aimerais savoir, ça veut dire quoi "aires équivalentes"?

PAR M. DENIS TALBOT:

505

J'ai vu ça moi aussi. J'ai lu ça moi aussi, "aires de coupe équivalentes avant le projet, aires de coupe suite au projet". On parle d'un très faible pourcentage par rapport à la superficie des bassins versants. Avant projet, trois point quatre pour cent (3,4 %), après projet, trois point huit pour cent (3,8 %) dans le cas de la rivière Cyriac.

510

J'avoue que je saisis pas tout à fait moi non plus cette nuance-là, j'aimerais que le promoteur me l'explique.

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Puis on reviendra après au pourcentage de coupe, parce que j'ai bien vu le tableau, et le pourcentage de coupe avec ces aires équivalentes augmente de huit pour cent (8 %).

Ce qui m'intéresserait de savoir, c'est: est-ce que huit pour cent (8 %), c'est majeur en termes d'impact sur l'érosion, sur les inondations!

Mais tout d'abord, c'est quoi aires équivalentes?

520

PAR M. ALEX COUTURE:

Monsieur le Président, j'aimerais, si vous le permettez, demander à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement de vous présenter une très courte présentation sur l'AEC, l'aire équivalente, pour mieux comprendre de quoi il s'agit.

525

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Monsieur le Président, donc le concept d'aire équivalente de coupe, c'est un concept qui a été développé dans le cadre de l'industrie forestière pour s'assurer que la proportion d'un bassin versant qui soit déboisé soit limitée, pour ne pas avoir d'impact significatif sur les cours d'eau et l'habitat du poisson.

530

Donc grosso modo, qu'est-ce qu'une aire équivalente de coupe, c'est de calculer cette superficie-là de déboisement qui peut avoir eu lieu il y a plusieurs années ou maintenant, et c'est ramené sur la superficie de récolte comme si elle était faite cette année.

535

Donc pour vous donner un exemple, l'effet d'une coupe qui a été faite en 2002 et qui couvre vingt pour cent (20 %) d'un bassin versant correspond, en termes d'effet sur le cours d'eau, à une coupe de 2012 qui couvre dix pour cent (10 %) du bassin versant.

540

C'est-à-dire, si on revient à la diapositive précédente, les effets d'une coupe passée, puisque la végétation va repousser dans ces coupes-là, plus la végétation repousse, plus l'effet est estompé.

545

Alors l'aire équivalente de coupe, ça exprime la superficie mais en termes de superficie comme si elle était fraîchement coupée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Et donc quand vous dites qu'en moyenne, il y aurait une augmentation de coupe de huit pour cent (8 %), huit pour cent (8 %) par rapport à ce qui se fait actuellement, et c'est ça ma question au MDDEP!

550

555 Est-ce que huit pour cent (8 %), c'est considéré – je pense que je me souviens plus de la
moyenne du pourcentage qui existe déjà à l'heure actuelle, je crois que c'est autour de dix-huit
pour cent (18 %), seize pour cent (16 %), donc seize pour cent (16 %) auquel on ajoute un huit
pour cent (8 %), est-ce que c'est important?

560 **PAR M. DENIS TALBOT:**

565 C'est certain qu'avec les précautions qui sont prises, l'application des règlements en
vigueur, comme le RNI, les zones de protection par rapport aux cours d'eau existants, aux milieux
humides existants, les travaux de voirie forestière qui sont également prévus par règlement ont
pour effet de limiter la sédimentation finalement dans les cours d'eau.

570 Lorsque ces normes-là, ces règlements-là sont bien appliqués, l'effet peut être pratiquement
indécelable dans certains cas. J'ai vu dans d'autres parcs éoliens, en Gaspésie, l'Anse-à-Valleau
entre autres qui peut se comparer un peu en termes de relief, où les travaux de voirie forestière, je
pense aux fossés le long des routes, aux bassins de sédimentation qui sont implantés en bas des
pentes fortes, aux diffuseurs latéraux quand il y a trop d'eau dans le fossé finalement, on diffuse
latéralement sur la végétation.

575 Il y a également le fait que les éoliennes, bon, c'est quand même des superficies, il y a de la
coupe qui se fait, mais il y a une grande distance entre chacune des éoliennes, il y a un couvert
forestier entre chacune des éoliennes, le problème serait plutôt imputable aux chemins, mais à
partir du moment qu'on utilise dans la mesure du possible des chemins existants, puis que les
travaux de voirie forestière sont très bien faits dans les chemins qu'on construit, moi, je pense que
l'effet peut être assez minime.

580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

585 Alors monsieur Brisset des Nos, la troisième question s'il vous plaît!

PAR LE COMMISSAIRE:

590 Deuxième question de monsieur Bondu concerne les ententes de redevances ou de
contributions volontaires.

Dans une perspective de développement durable, afin que les aspects socioéconomiques
positifs du projet compensent en partie pour ces impacts environnementaux négatifs, est-il
envisageable pour l'initiateur du projet de s'engager envers des partenaires du milieu à ce qu'une

595 partie des contributions volontaires qu'il est prêt à verser vise particulièrement la mitigation des impacts négatifs du parc éolien projeté?

Par exemple, qu'elles servent à financer des projets de restauration et mise en valeur des écosystèmes aquatiques ou des programmes de surveillance de la qualité de l'eau.

600

PAR M. ALEX COUTURE:

605

Monsieur le Président, donc pour répondre à cette question, pour ce qui est des sommes allouées aux MRC, aux groupes autochtones, c'est à eux de gérer ces sommes-là de la façon que les MRC le veulent bien.

610

Donc nous, nous versons ces contributions volontaires à titre d'en-lieu de taxes, l'équivalent d'un en-lieu de taxes, étant donné que les structures énergétiques, les éoliennes ne sont pas des éléments taxables d'un point de vue foncier auprès des MRC ou municipalités, nous avons proposé des contributions volontaires.

Et donc c'est aux MRC, nous, on leur verse ces sommes-là, et c'est à eux de distribuer les sommes requises.

615

L'autre chose aussi également, nous sommes sur le point prochainement de conclure des ententes avec la Zec et la Sépaq, et il y a des moyens qui seront alloués dans ces ententes-là, des sommes qui pourraient être allouées à la mise en valeur du potentiel faunique, exemple.

620

Donc ces deux (2) entités auront des sommes à mettre à faire des aménagements s'ils le désirent, et également, nous, à titre de promoteur, on veut les aider à se développer, mais on n'a pas fixé de critères spécifiques et imposé de reprendre ces sommes-là et de les verser à des entités.

625

L'autre point, si je peux me le permettre, également on a aussi, des fois on fait des aides sporadiques à des programmes, à des projets que les gens nous proposent dans le cadre d'un programme un peu de commandite. Donc ça aussi, c'est une possibilité qu'on offre également, on a un petit budget pour ça annuellement.

630

Et ça me fera plaisir, ça va nous faire plaisir si l'OBV veut venir nous présenter quelque chose, et finalement dans la limite d'une enveloppe qui pourrait être à déterminer.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Très bien. Dans votre étude d'impact, vous précisiez que vous étiez en contact avec les deux (2) MRC justement, pour essayer de voir jusqu'à quel point vous pouviez maximiser les retombées économiques.

Est-ce qu'il y a eu quelque chose de paraphé là-dessus?

640 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Donc nous, on a fait une proposition, donc c'est des discussions qui sont toujours en cours sur les retombées économiques. Donc ça vise principalement les contrats de construction et l'employabilité.

645 Donc nous, en règle générale, donc par rapport aux contrats de construction, évidemment, nous, nous allons développer notre projet dans le sens que nous avons besoin d'un entrepreneur général qui sera en charge de construire le projet.

650 Donc dans cette optique, si les fournisseurs de services qui veulent proposer leurs services, exemple, des entreprises des deux (2) MRC respectives pourront le faire via un bottin des entreprises de services que nous sommes en train de travailler avec les deux (2) CLD respectifs, le CLD de Charlevoix et le CLD du Fjord-du-Saguenay.

655 Donc nous avons entrepris une démarche avec les deux (2) CLD afin de documenter la capacité de réalisation locale dans la mise en place d'un bottin.

660 Donc la première étape, c'est de remettre à notre entrepreneur général qui sera sélectionné plus tard cet automne les bottins. Donc lui a accès à des informations, des entreprises localisées dans les deux (2) MRC respectives, donc la MRC de Charlevoix et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

665 Également au niveau des entreprises dans ces deux (2) MRC, la façon que nous avons procédé notre offre, c'est qu'à prix concurrentiel, à compétence égale, à respect des échéanciers, l'entrepreneur qui reçoit une offre d'une entreprise des CLD respectifs ou des MRC respectives sera privilégié.

Donc c'est de cette façon-là que nous travaillons.

670 Également, nous sommes toujours en discussions avec les MRC pour en arriver à une entente et donc, les discussions sont en cours.

675 Donc je veux pas nécessairement, nous ne sommes pas en position de vous dire de quelle façon ça va se terminer, parce que les discussions sont toujours en cours, mais c'est l'alignement que nous avons pris, et c'est le même alignement que nous prenons avec l'ensemble de nos projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 Merci. Madame Tremblay, est-ce que les négociations sont encourageantes?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

685 Pour répondre à ça, ce serait peut-être plus maître Bruno Lavoie qui pourrait vous répondre, parce que c'est lui qui travaille sur les ententes.

PAR M. BRUNO LAVOIE:

690 Je pense qu'on peut dire que c'est très encourageant. L'esprit dans lequel le projet d'entente a été fait rejoint la grande majorité des préoccupations du milieu politique de la MRC.

On est au deuxième projet, donc on est sur le point d'avoir une entente écrite, je pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

695 Et pour la MRC de Charlevoix?

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

700 De notre côté, on considère que les discussions et négociations sont positives, que ça évolue bien. C'est pas encore réglé, défini, mais ça évolue très bien, puis on le voit de façon positive.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Merci. Puisque nous sommes dans les ententes, avez-vous finalement signé une entente avec la Zec et la Sépaq?

PAR M. ALEX COUTURE:

710 Non monsieur le Président, pas encore. Mais on est très près, mais pas encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Si au cours des travaux de la Commission, vous finissez par signer cette entente, nous aimerions, toutes les ententes en fait, nous aimerions que vous les déposiez.

PAR M. ALEX COUTURE:

720 Monsieur le Président, je dois vous dire que ce sera considéré comme des informations confidentielles, donc je vous le transmettrai sous pli confidentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

725 D'accord, en m'indiquant la raison.

PAR M. ALEX COUTURE:

Oui, pas de problème.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

735

JEAN-BENOÎT GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

740 J'appelle maintenant monsieur Jean-Benoît Gagnon.

Je rappelle de façon générale que chaque intervenant est limité à deux (2) questions, et qu'il faudrait éviter de faire des préambules. Merci.

745 **PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, je m'excuse pour hier soir. À mon âge avancé, je peux pas me permettre de veiller trop trop tard!

750 Et je vous soumetts pour votre information, messieurs, qu'il y a une entente sur le point d'être signée avec les trappeurs de la Réserve faunique des Laurentides. Il y a eu une très bonne collaboration.

755 Ma question fait suite aux autres questions qui ont été posées. On a un trappeur qui est à l'intérieur du parc de développement éolien, que son terrain de piégeage va être grandement affecté. Ce qu'on voudrait savoir, si ce trappeur-là manifeste le désir d'être relocalisé dans la partie nord de la Réserve faunique des Laurentides – parce qu'au niveau de la gestion du piégeage, c'est la Capitale-Nationale qui gère, mais la réserve est divisée en deux (2) parties, partie nord et partie sud.

760 Et dans la partie nord de la réserve, si ce trappeur-là demanderait à être relocalisé, parce qu'il y a des gens qui laissent aller leur terrain, les terrains sont remis au tirage au sort, est-ce que ce serait possible s'il vous plaît?

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Tremblay, je vous demanderai d'y répondre.

770 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

En ce qui a trait pour les baux qui sont avec les trappeurs, c'est le ministère des Ressources naturelles qui gère ça, on n'en a pas la gestion.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame. Alors monsieur Madore.

780 **PAR M. LOUIS MADORE:**

J'appellerais madame Héroïse Bastien pour répondre à la question, monsieur le Président.

785 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Donc actuellement, au niveau réglementaire, il y a aucun règlement sur la Loi de la conservation de la nature et de la mise en valeur de la faune, et du Règlement sur les activités de piégeage et de commerce des fourrures qui stipule que le gouvernement ou le ministère peut accepter une relocalisation suite à une perte ou à une situation comme dans le cas présent du côté des éoliennes. C'est pas quelque chose qui est prévu au règlement.

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Brisset des Nos.

795 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que le règlement le défend?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

800 Je suis pas spécialiste au niveau juridique. On pourrait peut-être vous revenir avec une réponse là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE:

805 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

810 Donc monsieur Madore, qu'est-ce que vous répondriez à monsieur Gagnon? C'est impossible?

PAR M. LOUIS MADORE:

815 Je pense que la réponse de madame Bastien était correcte, là. On n'a rien qui le prévoit.

Ce qui fait que c'est sûr que les précédents sont toujours plus difficiles à gérer. C'est tout ce qu'on peut dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

820 Voilà.

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

825 Monsieur le Président et monsieur le Commissaire, je tiens à porter à votre attention que ça s'est déjà fait, et ça a déjà été accepté par la région de la Capitale-Nationale.

C'est des choses qui se sont déjà faites, le précédent est créé, puis il me semble qu'un règlement, c'est fait pour être appliqué avec de la souplesse.

830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense, monsieur Gagnon, moi, je trouve ça extrêmement intéressant à entendre, mais je préférerais l'entendre en deuxième partie de l'audience publique. Vous pourriez le faire verbalement ou de façon écrite, ou des deux (2) façons.

835 **PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

C'est ça.

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

845 Mais soyez assuré, dans la mesure du possible, si vous faites référence à un fait sans qu'il soit documenté, on pourrait toujours faire le travail pour voir si c'est vérifiable ou pas, mais si vous pouvez faire le travail pour nous le présenter de façon rigoureuse, et qu'il soit donc documenté, nous, ça nous aiderait énormément.

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

850 C'est documenté dans le cadre d'une loi qui a été passée en 1984 lors de l'instauration de la mise en place de la nouvelle politique de piégeage au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors nous attendrons cette information-là de vous.

855 **PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

Ma deuxième question s'adresse pour la grive de Bicknell.

860 J'ai écouté, je me suis instruit hier, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce sujet-là. Moi, je me pose une question!

865 La superficie totale dans ce secteur-là des aires qui sont très propices à la période d'accouplement, de nidification et d'élevage des grives de Bicknell est de combien de kilomètres carrés?

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Oui, je pourrais demander à monsieur Madore! À partir de la cartographie que vous avez faite, quelle est la superficie territoriale dont l'habitat a été qualifié d'optimal, je pense, selon le terme que vous avez utilisé hier?

PAR M. LOUIS MADORE:

875 Tout à fait. Encore une fois, je me référerais à madame Héroïse Bastien pour répondre à la question.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

880 On l'a pas quantifiée comme telle, mais ça demeure une caractérisation d'habitat. C'est donc pas nécessairement des habitats qui sont utilisés par la grive, parce qu'il y a quand même une différence, là, mais on pourrait vous revenir avec un calcul là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Je pense pour chacune des catégories, en fait.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

890 OK, pour les trois (3) catégories.

PAR M. LOUIS MADORE:

895 Pour préciser, c'est pas sur l'ensemble de tout le territoire d'étude, c'est uniquement aux endroits où la caractérisation a été faite, ce qui est partiel pour l'ensemble du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Tout à fait. On comprend ça très bien.

905 Justement, j'aimerais revenir là-dessus, parce qu'hier, finalement, c'est un oiseau qui fait la une des journaux ce matin, mais j'ai eu une discussion hier, un échange en fait de compréhension avec le représentant du MRNF concernant l'appréciation de l'impact en fonction de la densité d'oiseaux.

J'aimerais revenir là-dessus, parce que vous aussi, vous appliquez le même raisonnement, puis je me dis, j'aimerais soit comprendre ce raisonnement-là, soit que nous le corrigions collectivement.

910 Dans votre étude d'impact, vous dites souvent, parce que la densité est faible, l'impact est faible. Exactement ce que le MRNF nous disait hier, de façon contextuelle, vous avez dit madame, on verra, si l'habitat de la grive de Bicknell s'avère même excellent, mais s'il n'y a pas trop d'oiseaux, s'il n'y a pas de colonies, on pourrait trouver des solutions d'harmonisation avec le projet de parc éolien.

915 Puis ce matin, je discutais avec mon équipe, puis je leur expliquais mon raisonnement, puis vraiment, pour moi, ça heurte mon bon sens, puis je vais vous expliquer pourquoi!

920 Pour moi, une espèce menacée, vulnérable, par définition, elle est peu nombreuse. Donc vous dites, parce qu'elle est peu nombreuse, l'impact est faible.

Je dirais, parce qu'elle est peu nombreuse, ça exige une protection additionnelle.

925 Alors là, j'aimerais que vous me convainquiez qu'effectivement, plus la densité des oiseaux est faible, plus l'impact est faible. Ça, pour moi, c'est à contresens.

Dites-moi ce que vous en pensez. Peut-être que je l'ai expliqué mieux qu'hier, mais je vais commencer par le MRNF!

930 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Oui, effectivement, on n'a pas eu le temps d'échanger plus loin sur ce domaine-là.

935 La différence qu'on doit faire dans le dossier de Rivière-du-Moulin, c'est que contrairement, par exemple, au projet, je pense que l'idée vient surtout du fait que Massif du Sud, le dossier à cet endroit-là, c'est que dans le secteur, il y avait un seul endroit où il y avait de l'habitat de la grive de Bicknell à des kilomètres à la ronde, c'était le Massif du Sud; et à ce moment-là, les éoliennes venaient vraiment impacter le seul territoire dans des kilomètres où il restait de l'habitat de la grive de Bicknell.

940 Dans le dossier de Rivière-du-Moulin, le potentiel d'habitats – c'est bien potentiel d'habitats – pour la grive de Bicknell est quand même plus grand, c'est pour ça que dans ces considérations-là, il est possible de retrouver potentiellement des habitats d'un peu moins bonne qualité à droite et à gauche autour, mais dans la caractérisation, on vous a montré qu'il y avait des endroits par contre qui étaient vraiment les meilleurs.

945

950 Donc dans un contexte où on aurait un potentiel quand même intéressant d'une possibilité pour l'oiseau peut-être de se relocaliser assez proche, parce que c'est des animaux qui reviennent toujours au même endroit pour la nidification, ils sont assez fidèles, il y aurait quand même une possibilité de s'ajuster. Mais on voudrait quand même s'assurer que l'habitat de meilleure qualité, lui au moins soit conservé.

955 C'est dans cet élément-là qu'on peut accepter une certaine perte d'habitats, parce que dans le contexte général, il y a quand même une disponibilité d'habitats, ce qu'on n'avait absolument pas à Massif du Sud. Et donc on devait aller chercher tout ce qu'on était capable, vraiment tout protéger dans le cas de Massif du Sud, parce que c'est vraiment les restants de ce qu'il y a autour. Ce qu'on n'a pas dans la situation dans le cas de Rivière-du-Moulin.

PAR LE PRÉSIDENT:

960 Voyez-vous, ça, je le comprends très bien. Par contre, sur l'affirmation générale à l'effet que quand il y a une faible densité d'oiseaux, il y a moins d'impact.

Est-ce que vous êtes d'accord, est-ce que vous partagez cet avis?

965 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Il y a pas moins d'impact, mais on accepte une certaine partie de perte dans ces cas-là où on veut vraiment s'assurer que le potentiel, vraiment les meilleurs habitats, eux autres, c'est sûr qu'on veut pas les perdre.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Madore.

975 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Quand vous parlez de faible impact, est-ce que vous parlez du tableau qui est à l'étude d'impact?

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

PAR M. LOUIS MADORE:

985

OK, c'est beau.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

990

Peut-être que Junior pourrait compléter.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

S'il vous plaît.

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1000

Bonjour monsieur le Président. Il faut voir que le MRNF évalue l'impact potentiel sur la grive de Bicknell comme étant important, et c'est pour ça qu'on a une position d'exclusion des éoliennes dans l'habitat optimal de l'espèce.

Donc je crois qu'à cet effet-là, le MRNF considère que l'impact peut être important sur cette espèce-là.

1005

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah non, ça, j'avais très bien compris, tout à fait. Ça, c'est très clair.

1010

Je reviens au promoteur avec cette affirmation générale qui ne touche pas nécessairement la grive de Bicknell, à l'effet que moins la faune avienne est dense, plus l'impact est faible.

Je sais pas, est-ce que vos experts sont d'accord avec cette façon d'évaluer les impacts?

1015

PAR M. ALEX COUTURE:

Monsieur le Président, dans un premier temps, j'aimerais pouvoir avoir la possibilité de vous présenter une carte de potentiel théorique de la grive dans la zone du projet, pour peut-être mettre une image.

1020

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas pour la grive, je parle pas de la grive, là.

1025 C'est une affirmation avec laquelle vous revenez à plusieurs reprises, pour plusieurs espèces. Vous indiquez: la densité est faible, donc l'impact est faible.

PAR M. ALEX COUTURE:

1030 Donc afin de vous répondre d'une façon adéquate, je demanderais à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement, responsable de l'étude d'impact, de vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Merci.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1040 Monsieur le Président, de la façon que les impacts sont évalués sur les espèces fauniques, ça tient en compte plusieurs facteurs, entre autres la densité, mais aussi le contexte d'habitat, tout ça.

Par exemple, pour la grive, le contexte où il y a des habitats de remplacement à proximité.

1045 Je pense que ce qu'il faut comprendre là-dedans, c'est que si une espèce est présente en très très faible quantité, les probabilités que cette espèce-là, par exemple, soit dérangée pendant l'exploitation du parc ou que son habitat soit directement touché sont quand même plus faibles, parce qu'il y en a pas beaucoup. S'il y en a pas beaucoup, il y a pas beaucoup de chances que cette espèce-là soit au mauvais endroit au mauvais moment. C'est un peu dans ce contexte-là.

1050 Mais soyez assuré que l'évaluation d'impact sur la faune est fait en tenant compte d'un nombre considérable d'informations, dont la densité, mais c'est pas le seul élément qui est pris en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Non, je peux imaginer des critères comme la distribution, etc.

1060 Sur le plan de la logique, je vais revenir là-dessus jusqu'à ce que soit que je comprenne, soit que je jette la serviette, je lance la serviette, parce qu'on n'arrivera pas à quelque chose, en termes de compréhension!

1065 Il y a eu un comité fédéral d'Environnement Canada qui a examiné la situation des chauves-souris, de deux (2) espèces de chauves-souris, tout récemment. C'est la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique du Canada.

Et ils sont arrivés à la conclusion qu'en raison d'un champignon, ces espèces, maintenant, sont menacées d'extinction. Donc on les retrouve sur le territoire du domaine.

1070 Alors selon votre logique, si j'applique votre logique, on va dire, bon bien, on a recensé uniquement trois (3) individus, donc trois (3) individus, l'impact est mineur.

1075 Mais c'est une espèce menacée d'extinction, donc est-ce qu'on ne devrait pas mettre en place tout ce qui est possible de faire pour sauver cette espèce, et non pas considérer l'impact faible, mais plutôt que l'impact, si vraiment il y a un impact, il sera énorme, selon ma compréhension, non?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1080 Dans le cas des chauves-souris, les deux (2) espèces qui récemment ont changé de statut et sont devenues en voie de disparition, c'est pour une problématique qui est tout autre à la problématique éolienne, c'est un champignon qui s'attaque à ces espèces-là, et c'est deux (2) espèces qui sont parmi les plus abondantes dans le secteur de Rivière-du-Moulin.

1085 Donc je peux pas vraiment me servir de cet exemple-là, je suis désolée!

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, je pense que je vais arrêter là!

1090 Monsieur Talbot, je vais vous lancer une bouée de sauvetage, pas pour vous sauver, mais pour me sauver! En fait, j'aimerais vraiment comprendre.

1095 Pardon, monsieur Madore? Allez-y, parce que si vous apportez l'éclaircissement, je ne poserai pas la question à monsieur Talbot.

PAR M. LOUIS MADORE:

On va demander à monsieur Junior Tremblay.

1100 **PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

Pour bien comprendre, vous mentionnez que l'évaluation, ça a été évalué, les impacts, comme étant faibles, c'est ce que vous questionnez, en fait, au niveau des oiseaux?

1105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je questionne ce lien de causalité entre une faible densité d'oiseaux pour qualifier l'impact de faible.

1110 **PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

En fait, le MRNF est pas nécessairement de cet avis, au niveau de l'évaluation faite par le promoteur, sur le possible impact au niveau des chauves-souris et des oiseaux.

1115 Puis il faut voir que justement, dans la littérature, principalement au niveau des oiseaux de proie, il y a pas de relation linéaire entre une abondance d'espèce et les mortalités observées.

1120 Donc il y a plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte qui causent des mortalités, il y a effectivement le nombre de passages d'oiseaux ou la fréquence que l'oiseau va passer, mais il y a aussi la configuration du parc éolien, le positionnement des éoliennes, il y a aussi les conditions météo, certaines conditions qui vont favoriser, si on veut, les vols à plus basse altitude.

1125 Puis dans un parc éolien où il y a plusieurs mortalités qui sont observées, c'est normalement moins de vingt pour cent (20 %) des éoliennes qui causent les mortalités. Donc on voit que la configuration en tant que telle du parc est très importante, puis l'abondance est un facteur, mais je dirais qu'il n'est pas nécessairement le facteur prédominant.

Donc je sais pas si ça peut vous éclairer.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1135 Oui, peut-être pour la flore, monsieur Talbot, mettons une espèce floristique dont j'oublie le nom, parce que les noms sont assez complexes, qui est menacée, vulnérable menacée, et très rare sur le territoire. Est-ce qu'on va lui inférer un impact faible ou plutôt un risque, un impact élevé?

PAR M. DENIS TALBOT:

1140 Dans le cas d'une espèce floristique menacée, effectivement, si elle est menacée par le projet, on appréhende un impact fort.

Dans un premier temps, on peut faire une étude de potentiel, puis si les espèces qu'on identifie qui sont susceptibles d'être présentes, on va demander des inventaires plus spécifiques.

1145 Mais à la différence d'une espèce animale, l'espèce floristique est fixe. C'est sûr que bon, là, il y a des séquences qui vont être mises en place, le processus habituel, éviter dans la mesure du possible, sinon minimiser les impacts par différentes mesures possibles ou, à la limite, relocaliser ou compenser pour la plante en question.

1150 Donc le parallèle est difficile à faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Oui. D'ailleurs, vous avez évoqué la compensation, justement, le ministère, le MRNF a adopté une démarche pour les milieux humides, éviter, compenser s'il y avait une phase intermédiaire, enfin, ce que j'aimerais savoir, dans les mesures de compensation, vous dites: il faudrait qu'il y ait un milieu dont la valeur écologique soit grosso modo équivalente.

1160 Pourriez-vous nous décrire un peu ce que vous entendez par ça?

PAR M. LOUIS MADORE:

1165 Je vais devoir me référer à mon collègue du MDDEP, parce que c'est de sa responsabilité, les milieux humides.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1170 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui évidemment, on fait affaire pour ça avec la Direction du patrimoine écologique. C'est certain qu'avant d'en arriver à la compensation, puis si je pense dans le cas du projet éolien actuel en particulier où il y a quelques petits milieux humides qui sont susceptibles d'être affectés, mais qu'avec une optimisation finale du projet, ça va être probablement possible de les éviter, c'est à voir, ça va prendre une caractérisation plus précise.

L'objectif premier, c'est de les éviter, évidemment.

1180 Puis si on peut pas les éviter, on va les caractériser, parce qu'il y a différentes valeurs
écologiques qui peuvent être attribuées à des milieux humides, selon qu'il y a des liens
hydrologiques de surface avec d'autres, soit s'il y a présence de plantes rares, par exemple, etc.,
c'est un marais, un marécage, une tourbière profonde, pas profonde, etc.

1185 Donc certains milieux sont moins sensibles que d'autres, à ce moment-là il y a certaines
mesures qui peuvent être prises pour quand même, on va les affecter, mais ce sera pas une perte
écologique significative.

1190 Puis dans le cas où il y a pas moyen de les éviter, ce qui serait fort surprenant dans le cas
présent, il faudrait que le promoteur fasse l'effort, peut-être en collaboration avec la Direction du
patrimoine écologique, pour essayer à tout le moins de protéger un milieu humide de valeur
écologique équivalente, milieu, disons qu'on va maintenir sa pérennité d'une façon ou d'une autre,
soit par une forme de zonage ou etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Avec un ratio de un (1) pour un (1)?

PAR M. DENIS TALBOT:

1200 Dans les projets récents, en termes de milieux humides, c'est un ratio de un (1) pour un (1)
qui a été demandé par la Direction du patrimoine écologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 Est-ce que vous préférez idéalement que ce soit dans une zone relativement proche du
projet?

PAR M. DENIS TALBOT:

1210 Dans la mesure du possible, c'est toujours préférable d'être dans une zone écologique
équivalente ou à proximité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Et qui détermine la valeur écologique?

PAR M. DENIS TALBOT:

Du même bassin versant, aussi.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Le même bassin versant?

1225

PAR M. DENIS TALBOT:

Idéalement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Et qui détermine la valeur écologique? Le territoire qui a été peut-être recensé ou déterminé par le promoteur doit vous être soumis?

PAR M. DENIS TALBOT:

1235

Oui, effectivement. On va demander au promoteur de nous faire une caractérisation des milieux qui sont visés, puis il y a un jugement qui va être porté sur ça.

Selon suivant quand même des critères assez stricts qui sont donnés par le Patrimoine écologique.

1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

1245

C'est un tour d'horizon beaucoup plus long que votre question, ça va!

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

1250

J'aimerais, si vous le permettez, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, je comprends pas vite, moi, il faut m'expliquer longtemps!

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

Moi aussi, vous avez remarqué le nombre de fois que j'ai posé la question pour essayer de la comprendre, la réponse! Alors soyez consolé, monsieur.

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

1260 Je considère que vous êtes d'un calibre un petit peu pas mal au-dessus de moi, pour la compréhension.

1265 Moi, ce que je veux savoir, c'est ceci! Une perte d'habitats fauniques, c'est une perte de trop, dans ma philosophie à moi de trappeur, OK! Parce que je vis avec des animaux, on exploite des terrains depuis vingt-sept (27) ans, on est soumis à des normes et on récolte d'année en année le même nombre d'animaux à fourrure, et les habitats sont très importants.

1270 Moi, ce que je veux savoir, c'est: le parc éolien rentre dans une zone où c'est un très bon habitat pour la grive, OK, d'accord, c'est combien de superficie de ce bon habitat là ou on va l'enlever de combien de superficie, ce bon habitat là qui est situé dans le coin du lac Georges, si je me souviens bien? C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Écoutez, monsieur Gagnon, vous m'aviez posé la question, je l'ai référée, et le ministère a dit qu'il allait nous répondre par écrit ou verbalement, peut-être lors de la prochaine séance, mais il faudrait qu'il fasse le calcul.

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

1280 Oui, et puis je voudrais, à côté aussi, près – parce que, écoutez, un oiseau, ça se déplace, puis je suis conscient que c'est un animal, comme vous dites, une espèce menacée – mais à combien de kilomètres ou à combien de mètres, la distance où il y a des aussi bons habitats pour la grive?

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, alors c'est noté?

PAR M. LOUIS MADORE:

1290 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Parfait, merci.

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

1300 Juste une question d'information! Pour les documents que vous m'avez demandés de vous transmettre, vous savez, sur les changements de terrain, je vous envoie ça à vous?

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 Oui, en fait, si c'est un document officiel, vous pouvez le déposer à madame Rita LeBlanc en arrière de la salle.

PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:

1310 Parfait, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous.

1315

MAURICE GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

Monsieur Maurice Gagnon s'il vous plaît.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1325 Monsieur le Président, je suis allé chercher une définition d'une zec dans l'encyclopédie Wikipédia.

Maintenant, ma question, je vais poser ma question avant de donner la définition, est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Si ça aboutit à une question.

1335

PAR M. MAURICE GAGNON:

Oui. Les zec jouent un rôle économique plus large que le faisaient les clubs privés, car en plus d'être seulement des lieux de chasse et pêche, elles font la promotion de services récréatifs et touristiques diversifiés tels que randonnée pédestre, canot et canot-camping, vélo de montagne, escalade, villégiature et location de chalet, camping, etc.

1340

Ma question: est-ce que nous avons une certaine priorité sur nos zecs comme utilisateurs, comme propriétaires de baux?

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, je pense que je passerais la parole d'abord à monsieur Madore.

1350

PAR M. LOUIS MADORE:

Oui, je demanderais à monsieur Serge Lachance qui connaît bien le dossier des zecs de venir répondre à la question s'il vous plaît.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1360

PAR M. SERGE LACHANCE:

Bonjour monsieur le Président. De la façon qu'on fonctionne au ministère, quand il y a eu les appels d'offres pour les projets éoliens, on a divisé le territoire en deux (2) grandes catégories: les territoires incompatibles et les territoires compatibles avec harmonisation.

1365

Ce que nous on appelle territoires incompatibles pour les parcs éoliens, ce sont les territoires où les statuts de protection, les parcs nationaux par exemple, les réserves écologiques. Donc tous les territoires qui ont un statut de protection, notamment en vertu de la loi du ministère de l'Environnement par rapport aux aires protégées, c'est des territoires incompatibles.

1370

Les autres territoires compatibles avec harmonisation, ce sont des territoires que nous, on appelle multiresources. Ça veut dire que c'est des territoires qui, notamment, peuvent être établis en vertu de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune, comme les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries, ce sont les territoires multiresources.

1375 Ça veut dire que le gouvernement a établi en vertu de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune un statut pour la mise en valeur de la faune, mais c'est pas un statut de priorisation. Ça fait en sorte qu'en vertu de ce statut-là, le ministère délègue à un tiers la mise en valeur de la faune. Donc lors d'activités reliées à la chasse et la pêche.

1380 En aucun cas, dans le cadre législatif ou le cadre réglementaire, il y a une priorisation. Ce que nous on vise là-dedans, c'est du multiusage.

1385 C'est pour ça que dans ces territoires-là, que ce soit la réserve faunique ou la zec, il y a de l'exploitation forestière qui est possible, il y a de exploitation commerciale ou industrielle qui est possible aussi.

Ce que l'on vise, c'est vraiment la cohabitation, l'harmonisation. Quand on émet un droit, par exemple, additionnel dans une réserve faunique ou une zec, on voit un peu si le droit peut être compatible.

1390 Dans le territoire des zecs, il a été jugé que c'est compatible, mais avec harmonisation; ça veut dire qu'on analyse les demandes des projets, que ce soit les projets industriels ou commerciaux, pour tenir compte des activités qui s'y déroulent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Bon, je vais profiter de votre présence! Les refuges biologiques, est-ce que selon le ministère, ils sont considérés comme des aires protégées?

PAR M. SERGE LACHANCE:

1400 Oui, ça fait partie des aires protégées, le refuge biologique, les écosystèmes forestiers exceptionnels, ce sont des territoires où il y a des modalités particulières pour protéger les écosystèmes forestiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a sur le territoire du domaine du parc deux (2) refuges biologiques.

1410 En fait, j'aimerais clarifier une chose avant! C'est qu'il y a un refuge biologique, je sais pas si vous auriez la gentillesse de mettre la carte avec les deux (2) refuges biologiques au nord-est et au sud-ouest.

PAR M. ALEX COUTURE:

1415 Il y a pas de problème, monsieur le Président, nous allons projeter la carte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Et pendant qu'on attend la carte, j'aimerais vous poser une question à monsieur Madore!
Nous avons réalisé que sur votre site Internet, il y avait également sur le territoire du domaine un autre refuge biologique avec un numéro séquentiel 024 qui se retrouve entre le lac Georges et le lac l'Enfer.

1425 J'aimerais savoir, est-ce que ce refuge existe toujours ou il a disparu?

PAR M. LOUIS MADORE:

Les deux (2) refuges en vigueur sont ceux qui sont représentés sur la carte qu'on a.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais comment se fait-il qu'on retrouve le refuge dont je parle, avec le numéro séquentiel 024, sur votre site Internet?

1435 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Possiblement un projet de refuge qui a été modifié par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440 Mais comment ça se fait qu'il existe toujours?

PAR M. LOUIS MADORE:

1445 Ah là, je peux pas vous répondre. Il faudrait probablement et sûrement, si tel est le cas, corriger l'endroit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 Et pourquoi il n'aurait pas été retenu, selon vous?

Parce qu'il est bien délimité, donc il a sûrement existé.

PAR M. SERGE LACHANCE:

1455 Je peux pas vous répondre précisément pour ce cas-là.

Habituellement, quand on délimite un refuge biologique, c'est des territoires assez circonscrits de faible superficie, puis on vise à protéger les écosystèmes particuliers.

1460 S'il a changé, c'est parce qu'on a considéré, l'ingénieur forestier a considéré qu'il avait plus une valeur significative pour en faire un refuge biologique.

J'ai pas la réponse pour ce cas précis.

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Est-ce que vous auriez la gentillesse de faire la vérification et de nous répondre par écrit?

1470 **PAR M. LOUIS MADORE:**

On va commencer, peut-être avec mon collègue Carl Tremblay, il aura peut-être la réponse, si on voit exactement où se trouve le refuge dont vous parlez par rapport à celui-là. Peut-être pas non plus, mais on va essayer de l'éclaircir.

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1480 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Bonjour monsieur le Président. En tout cas, les refuges qui sont officialisés ici, les autres, si j'avais ceux dont vous parlez, ce serait plus facile.

1485 **PAR M. LOUIS MADORE:**

En fait, vous voulez dire les projets?

1490 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Bien, ceux-là sont officiels, les projets, ce serait plus facile de vous en parler si je les avais à l'écran.

1495 Mais au niveau de ces refuges-là, ce qu'on a constaté, c'est qu'il y a eu à un moment donné une lacune en ce qui concerne la transmission d'informations au promoteur, dans le sens où si on se remet en contexte, en 2007, on commençait à implanter ces éléments-là dans nos affectations.

Et puis on s'est rendu compte qu'on avait omis de transmettre cette information-là au promoteur.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle information?

1505 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Par rapport...

PAR M. LOUIS MADORE:

1510 Pour être plus précis, c'est que la lettre d'intention a été rédigée en même temps qu'une autre équipe était en train de travailler sur les refuges biologiques dans ce secteur-là. Donc conséquemment, il a fallu, pour un refuge – je sais pas si c'est de celui dont vous parlez par contre, et c'est pour ça que j'ai appelé monsieur Tremblay, mais ça semblerait qu'on peut pas le confirmer comme ça!

1515 Mais il se pourrait qu'on ait fait deux (2) exercices parallèles et du fait même, émis la lettre d'intention, émis les conditions en n'ayant pas en main le projet de refuge biologique.

1520 Conséquemment, il y a eu des refuges avec des surfaces et des qualités environnementales équivalentes qui ont été repris pour compenser, si on veut, ou pour arriver à nos objectifs. C'est peut-être de ça dont on parle, mais je peux pas vous le garantir, parce que le refuge qui serait en faute sur notre site, je ne sais pas où il se trouve sur la carte en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Je pourrai vous le localiser, mais c'est pas l'objectif.

Mais j'aimerais que vous fassiez la vérification. Je vous ai donné le numéro séquentiel.

1530 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Je vais le renoter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 J'aimerais savoir s'il fait partie, s'il est inscrit au Registre des aires protégées. Je pense que c'est ça le plus important.

PAR M. LOUIS MADORE:

1540 Il y en a aucun qui n'apparaissent pas sur la carte qui sont officiels.

Tout ce qui est officiel en termes de refuges biologiques actuellement est sur la carte qui est présente à l'écran, ça, je peux vous le garantir.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc les refuges biologiques ici sont considérés, sont au Registre des aires protégées?

PAR M. LOUIS MADORE:

1550 Tout à fait. C'est ceux que l'on protège.

Tout ce qu'il y aurait sur le site de différent, ça, je peux vous le garantir, ils sont pas inscrits. Ils ont probablement fait l'objet de modification ou ils ont été abandonnés.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, le promoteur nous a dit, il n'a pas précisé lequel, mais ces refuges ont été redélimités.

1560 Pourriez-vous nous dire comment et en quoi ils ont été redélimités?

PAR M. LOUIS MADORE:

1565 Ils ont été déplacés. C'est que les refuges ont été fournis, cette information-là, part au promoteur, mais il était encore en projet, et à l'époque, pour éviter de porter préjudice au promoteur, en ce sens qu'on l'avait pas informé de la démarche, on avait des possibilités de les reconfigurer à notre satisfaction, on l'a fait.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Donc il est aucunement possible qu'une éolienne puisse être située dans un refuge biologique?

1575 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Non, il y a aucune éolienne qui peut se retrouver dans un refuge biologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

Et qu'est-ce qu'il y a une distance limite pour la présence d'une éolienne, une distance minimale entre un refuge biologique et une éolienne?

PAR M. LOUIS MADORE:

1585

À ma connaissance, non. Je crois vraiment que c'est non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

D'accord, merci. Monsieur Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

1595

Monsieur Madore, j'ai peut-être pas compris, est-ce que vous avez dit que le refuge biologique qui est situé à l'extrême, au nord-est, c'est ça, exactement, celui qui est pointé, est-ce que les limites ont été modifiées avant sa création?

PAR M. LOUIS MADORE:

1600

Avant qu'il soit instauré, avant qu'il soit officiel, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Délimité officiellement?

1605

PAR M. LOUIS MADORE:

Oui, tout à fait. Sinon, on n'aurait pas changé le refuge, effectivement.

1610 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Pouvez-vous me donner la date ou l'année où ce refuge a été délimité officiellement?

1615 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Je ne l'ai pas ici, mais ça, c'est une information qu'on va pouvoir vous donner, effectivement.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Gagnon!

1630 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

Monsieur le Président, harmonisation, dans ma tête, c'est une entente entre deux (2) parties, pour qu'il y ait de l'harmonie, si je comprends bien, puis là, il y en a pas.

1635 Il n'y en a pas entre les propriétaires de baux et le promoteur. C'est ce que monsieur disait tantôt, que c'était l'harmonisation qui était importante.

1640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1635 Je vais demander au promoteur. Monsieur Couture, est-ce qu'il y a des ententes entre vous et les villégiateurs?

1640 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Non. Non monsieur le Président, il y a pas d'entente entre nous et les villégiateurs, en ce sens que nous, on a travaillé à modifier notre projet dans la mesure du possible, afin de s'harmoniser.

1645 Et l'harmonisation, dans notre cas, nous regardons ça dans l'optique de la lettre d'intention qui a été délivrée en 2007 via le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État, et c'est dans cet esprit qu'on travaille à trouver des solutions qui permettent le développement du projet et aussi l'exercice des titulaires de baux en fonction de leurs droits.

1650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si un villégiateur voulait vous faire des propositions à discuter, est-ce que vous êtes réceptif?

1655 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien, je vous dirais, monsieur le Président, nous avons déjà eu beaucoup de discussions, donc on peut continuer le dialogue, il y a pas de problème.

1660 Mais la compagnie considère que nous avons déjà fait beaucoup d'efforts pour s'harmoniser dans le cadre de l'esprit du multiusage en terres publiques et aussi, on a déplacé de la voirie forestière projetée, également des emplacements d'éoliennes, afin de s'harmoniser, toujours aussi en fonction de ce qui était édicté dans la lettre d'intention à l'annexe B.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Est-ce qu'avec la caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell, notamment pour justement toutes ces éoliennes qui longent le refuge biologique nord-est, enfin si je me permets de juxtaposer les deux (2) cartes, la carte de la caractérisation des habitats de la grive avec celle-ci, probablement que nous aurions, pour toute la série d'éoliennes qui longent le refuge biologique, également une caractérisation du territoire de la grive de Bicknell qui sont qualifiés d'excellents, très bons et bons en général, si jamais ça doit entraîner un déplacement d'éoliennes, est-ce qu'il est possible que vous ne respectiez plus les distances minimales entre les détenteurs, les chalets, et les éoliennes que vous avez appliquées jusqu'à maintenant?

1675 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Oui, donc, je vous dirais, monsieur le Président, c'est assez difficile pour nous de retourner dans les secteurs, par exemple si je peux me permettre de pointer sur la carte, de retourner dans les secteurs du lac Culotte et lac Jean-Paul, et de remettre les éoliennes qui étaient à l'origine là.

1680 Donc nous, on avait une vingtaine quasiment d'espaces alternatifs, je demanderais à mon collègue de déplacer la carte, oui! Donc originalement, en 2008, ce secteur-là n'était absolument pas, lorsque nous avons développé le projet et soumis le projet à Hydro-Québec, le secteur sud-ouest n'était pas développé du tout.

1685 Donc nous avons travaillé le dossier de villégiature en changeant les emplacements d'éoliennes pour les remettre dans ce secteur-là. Et c'était le seul endroit où on avait du gisement potentiel qui nous permettait de garder notre productible.

1690 Donc on a pris ces éoliennes-là et les déplacer vers le sud-ouest.

 Maintenant, ce que vous me demandez, c'est: est-ce qu'on pourrait prendre les éoliennes qui pourraient être potentiellement impactées par l'habitat de la grive et la présence de grive et les amener dans ce secteur-là...

1695
PAR LE PRÉSIDENT:

 Non, j'ai pas dit ce secteur-là.

1700
PAR M. ALEX COUTURE:

 Non, mais ce que je veux vous dire, c'est ce qu'on a fait ici comme aménagement. Je pense que c'est difficile pour nous de retourner en arrière dans l'esprit de l'harmonisation et dans ce qu'on applique avec les villégiateurs.

1705
PAR LE PRÉSIDENT:

 Et si vous avez un déplacement d'éoliennes à faire, en raison de la caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell, est-ce que ça pourrait, et étant donné l'exposé qui a été fait hier, à l'effet que finalement, vous risquez de perdre des endroits stratégiques à cause de l'intensité du vent, est-ce que c'est possible que ça entraîne une augmentation du nombre d'éoliennes pour arriver quand même à produire, avec un vent moins intéressant, la même énergie?

1710
PAR M. ALEX COUTURE:

1715 Monsieur le Président, afin de mieux vous expliquer, pour mieux répondre à votre question, j'aimerais transférer la question à mon collègue Étienne Bibor, responsable de l'ingénierie et des achats chez EDF EN. Il pourra vous proposer un exposé qui répondra à votre question.

1720
PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien.

1725
PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

 Bonjour monsieur le Président. Donc il y a différents points là-dessus. Premièrement, si l'idée est d'ôter une éolienne énergétique et de la remplacer ou disons, une quantité X d'éoliennes très énergétiques et de les remplacer par une quantité plus élevée d'éoliennes moins énergétiques, il y a différents problèmes.

1730 Le premier problème, c'est qu'on n'a pas beaucoup ou pas ou très peu d'emplacements alternatifs. Donc si dans le cas hypothétique on parlait de mettre plus d'éoliennes, avec l'espace qu'on a sur le territoire, c'est pas vraiment possible, dans un premier temps.

1735 Le deuxième aspect que je pourrais dire, c'est que l'achat d'une éolienne, c'est un investissement qui est très important. Donc on peut pas dire que prendre une éolienne, ou X éoliennes très énergétiques et de les remplacer par plus d'éoliennes peu énergétiques, ça implique qu'il faut acheter beaucoup plus d'éoliennes. Donc d'un point de vue financier, l'impact est très important.

1740 Je sais pas si mon point est assez clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Pourriez-vous nous donner un aperçu de l'impact, combien coûte une éolienne?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

1750 J'ai pas cette information-là en tête, mais en gros, on parle, je dirais deux millions de dollars (2 M\$) peut-être, mais c'est vraiment très approximatif. Mais juste pour donner un ordre de grandeur.

1755 Puis le dernier point que je pourrais amener, c'est que contractuellement, comme ça a été discuté hier, avec notre contrat avec Hydro-Québec stipule non seulement une quantité d'énergie, mais aussi une quantité, une puissance, donc qui est définie par le nombre de machines.

Donc de la même manière qu'hier, on disait qu'on pouvait pas réduire la puissance nominale du parc, bien, on ne peut pas non plus augmenter la puissance nominale du parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Merci. Monsieur Chabot, si jamais la configuration du parc, telle qu'elle a été retenue éventuellement, ne permet pas au promoteur de vous fournir la puissance à laquelle il s'est engagé, qu'est-ce qui pourrait arriver?

1765 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Il y a des pénalités qui sont prévues au contrat.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770

Indépendamment des raisons?

PAR M. PIERRE CHABOT:

1775

Oui. Vous voulez savoir si le promoteur n'est pas capable de livrer trois cent cinquante mégawatts (350 MW)?

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

Oui.

PAR M. PIERRE CHABOT:

1785

C'est ça, c'est qu'il y a des pénalités qui sont prévues au contrat et il y a des pénalités qui vont s'appliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Donc ce serait une pénalité récurrente pendant toute la vie durant du parc éolien?

PAR M. PIERRE CHABOT:

Oui.

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est une pénalité par mégawatt?

PAR M. PIERRE CHABOT:

1800

Il faudrait que je vérifie exactement. Si vous me laissez quelques minutes, je pourrais vérifier puis vous revenir tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805

D'accord. Monsieur Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

1810 Môme si c'est l'œuvre d'un tiers?

PAR M. PIERRE CHABOT:

1815 Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE:

1820 Môme si c'est l'œuvre d'un tiers, c'est pas de la faute du promoteur, la faute directe du promoteur?

PAR M. PIERRE CHABOT:

1825 Le contrat a été signé avec EDF, donc je peux pas répondre à votre question, un tiers ne serait pas impliqué.

PAR LE COMMISSAIRE:

1830 C'est correct.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835 OK, bien, je pense que vous avez bien répondu à mes questions, merci.

Ça va monsieur Gagnon?

PAR M. MAURICE GAGNON:

Je suis d'accord avec vous, j'ai compris tantôt votre raisonnement. Une parenthèse!

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Bien, vous êtes le seul, ça me console.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1845

Faible densité de population, pour moi, ça demande une protection supérieure. Je pense comme vous. Je sais pas si je me trompe, mais je suis de votre avis. Je suis pas un "licheux", mais!

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Je vous remercie monsieur Gagnon.

1855

FRANCINE de CHAMPLAIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

Madame de Champlain, Francine de Champlain.

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

1865

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour madame.

1870

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

Moi, j'avais juste une couple de questions, en tout cas.

1875

Les études, on parle beaucoup d'études, tout ça, puis on dit toujours que c'est fait par le promoteur. Je voudrais savoir, quand on parle des oiseaux, quand on parle de toutes ces choses-là, on retrouve des carcasses ou des choses, mais le ministère, ils en font tu des études ou s'ils se fient juste au promoteur, d'après les études qu'eux ont faites ou eux autres font les études de leur côté?

PAR LE PRÉSIDENT:

1880

Oui, je pourrais d'abord questionner le MRNF.

1885 Le MRNF fait un suivi, collecte les données des suivis dans les parcs éoliens, je pense que vous avez même déposé un document daté de mars 2011, je crois.

Peut-être même, je profite de l'occasion pour vous demander si vous avez des données additionnelles, nous souhaiterions avoir ces données additionnelles, si vous pouvez les déposer.

1890 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Mais pour préciser tout ça, ce serait mes experts fauniques qui pourraient vous parler des études que nous faisons au regard des études qui sont faites par EDF, parce qu'il faut comprendre que dans un cadre d'une étude d'impact, ça relève du promoteur.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'y reviendrai. C'est pas pour vous l'imputer, mais j'y reviendrai au promoteur.

1900 Oui monsieur!

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1905 Est-ce que vous pourriez me poser une question s'il vous plaît, la répéter s'il vous plaît, la question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Oui. Alors madame demande qui finalement est responsable de faire les études de suivis, en termes de mortalités de la faune avienne, des chiroptères? En fait, c'était une question très large.

1915 Donc j'ai demandé à monsieur Madore, je lui ai indiqué que votre ministère a déjà fait, a déjà collecté des données de suivis et a déposé un rapport en mars 2011. Nous aimerions savoir s'il y a eu d'autres données additionnelles et si oui, vous les déposez.

Sinon, bien, qu'est-ce qui se dégage?

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1920 En fait, il y a plusieurs volets à la question. Disons que le premier volet, ce serait que les études sont effectuées effectivement par le promoteur, les inventaires fauniques.

1925

Nous avons cependant trois (3) protocoles au MRNF qui donnent la méthodologie à employer. Puis il y a un protocole qui est sur les chauves-souris, l'inventaire des chiroptères; un autre protocole qui vise les oiseaux de proie, donc pour inventorier les oiseaux de proie.

1930

Le troisième protocole est le protocole des suivis de mortalités. Donc on élabore la méthodologie que le promoteur doit employer pour faire les études.

1935

Avant d'aller sur le terrain, le promoteur soumet sa méthodologie au Bureau régional du MRNF pour approbation. Par la suite, il va faire les travaux sur le terrain. Au retour, il dépose un rapport qui est évalué régionalement, puis qui est commenté également.

1940

Donc c'est à cet effet-là que le MRNF est impliqué dans les études.

On peut également faire aussi – l'autre volet de votre question au niveau des bilans, entre autres pour les suivis des mortalités – il y a un travail qui a été fait dans le cadre d'une autre audience, vous avez mentionné pour le parc éolien Montérégie. Il y a pas eu de mise à jour qui a été effectuée, mais on pourra le faire et vous le déposer ultérieurement.

1945

Donc voilà! Puis il y a également aussi, il peut y avoir des inventaires ou des études menées par le MRNF sur des sujets précis, puis qui sont spécifiques à certains projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Est-ce que ça répond, madame de Champlain?

1950

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

Moi, je voulais être sûre que quand ils disent qu'il y a des zones protégées pour la grive, tout ça, vous avez détecté sur les crêtes de montagnes, tout ça, mais le nombre d'oiseaux qui se trouvent dans ce coin-là, y a-t-il quelqu'un qui en a vu ou si c'est juste le promoteur qui les a vus puis qui peut dire, bien, il y a ça là ou il y en a pas?

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, je vais commencer par demander au promoteur combien de grives ils ont répertorié lors de leur inventaire?

1960

PAR M. ALEX COUTURE:

Monsieur le Président, je demanderais à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement, de répondre à cette question.

1965

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Monsieur le Président, en fait, il y a eu effectivement des inventaires par appels, donc des inventaires où on essaie de détecter la présence de l'espèce, de l'individu.

1970

On a fait plusieurs heures, une trentaine d'heures d'inventaire spécifiquement pour la grive de Bicknell. Et dans ces inventaires-là où ça a couvert trente-six (36) points, selon le protocole qui était recommandé par Environnement Canada, donc le protocole habituel pour détecter la grive de Bicknell, il y a trois (3) sites où on a entendu la grive de Bicknell.

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Trois (3) sites et combien d'individus?

1980

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Quatre (4) individus.

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

À votre connaissance, au MRNF, est-ce qu'il y a eu déjà des études publiées sur le même territoire, qui recensent le nombre de grives de Bicknell?

1990

PAR M. LOUIS MADORE:

Je me référerais encore une fois à mon expert.

1995

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

Avant de répondre à la question, j'aimerais apporter une précision sur le travail qui a été effectué par le promoteur sur l'inventaire de la grive de Bicknell!

2000

Il faut voir qu'il y a eu une quarantaine ou trente-quatre (34), en tout cas, entre trente (30) et quarante (40) stations d'appels. Cependant, ça ne couvrirait pas l'entièreté du projet. Il y a des endroits dont plusieurs sommets qui n'ont pas été inventoriés.

On pourrait dire qu'il y a plusieurs sommets propices qui n'ont pas été inventoriés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Pourquoi?

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

2010 Je ne saurais répondre. Puis c'est effectivement à la demande d'Environnement Canada que les inventaires ont été effectués.

2015 Par la suite, suite à ça, suite aux inventaires qui ont été effectués de l'espèce qui étaient, si on veut, de couverture partielle, le MRNF a demandé au promoteur d'aller inventorier la végétation aux endroits où la grive de Bicknell n'a pas été inventoriée, pour justement compléter, si on veut, les inventaires.

2020 Donc on travaille avec un inventaire qui a été fait de l'espèce qui est partiel, qu'on a tenté de compléter avec une quantification de la qualité de l'habitat pour la grive, puis c'est la situation que nous avons actuellement.

2025 Puis les trois (3) stations où la grive a été observée, il y en a deux (2) qui se situent, je dirais une (1) seule qui se situe, où la grive a été entendue, mais c'est l'endroit où il y a eu deux (2) grives qui ont été entendues. L'autre endroit, c'est qu'il est situé au nord-ouest du projet, la pointe avec trois (3) éoliennes, il y a pas eu d'inventaire à cet endroit-là précisément, mais il y a eu une grive qui a été entendue à quelques centaines de mètres de là.

2030 Donc tout porte à croire que les inventaires où les endroits où la grive a été entendue correspondent relativement bien avec un habitat optimal que nous avons demandé.

2030 Donc c'était l'élément que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Merci. Donc monsieur Couture, comment se fait-il que des sommets n'ont pas été inventoriés? Est-ce que le protocole d'Environnement Canada les avait exclus ou quoi?

PAR M. ALEX COUTURE:

2040 Donc, monsieur le Président, je vais répondre d'abord à la question donc en trois (3) items.

Pour ce qui est de votre premier item, pour répondre à votre question, je vais demander à Nathalie Leblanc d'y répondre.

2045 Mais dans un premier temps, j'aimerais juste remettre deux (2) commentaires. Première des choses, nous avons maintenant une étude d'impact qui a été jugée recevable. Donc, c'est un premier fait.

2050 Deuxième des faits, aussi également, nous avons proposé le protocole d'inventaire au MRNF qui a été accepté.

Donc nous prenons connaissance des propos de monsieur Junior Tremblay, mais il faut quand même pas oublier ces deux (2) faits-là donc qui sont très importants.

2055 Par la suite, je demanderais à Nathalie Leblanc de compléter l'explication.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

2060 Monsieur le Président, au niveau de la couverture du territoire du projet par les inventaires de grive de Bicknell, ces inventaires-là ont été faits en 2009, avant le changement de statut de l'espèce pour qu'elle devienne vulnérable. Donc il y a cet élément-là qui fait que la couverture a été moins grande.

2065 Et il y a aussi des changements de configuration qui ont eu lieu, ce qui fait qu'il y a des secteurs où maintenant des éoliennes sont prévues, qui n'avaient pas été couverts à l'époque, parce qu'à l'époque, il y avait pas d'éoliennes prévues dans ces secteurs-là, en lien avec tous les changements, pour harmoniser sur le territoire.

2070 Pour ce qui est de différents sommets aussi, il y a une question d'accès. Il y a certains sommets où il y a pas de chemin, donc c'est très difficile d'aller faire des inventaires à trois heures (3 h) du matin sur un sommet où la végétation est très très dense. Il faut partir à trois heures (3 h) du matin pour faire les inventaires de la grive de Bicknell. Donc question de sécurité et d'accès, il y a certains secteurs qui ont été privilégiés par rapport à d'autres pour le premier inventaire.

2075 Et les discussions avec le MRNF par la suite ont amené à faire un inventaire de caractérisation d'habitats dans les secteurs où ça avait pas été couvert par l'inventaire par appel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Merci. Monsieur Talbot, monsieur Couture disait il y a à peine quelques instants, il rappelait à juste titre que l'étude a été jugée recevable.

Et particulièrement, j'ai été un peu surpris de voir que l'étude ne comprenait pas les avis de recevabilité à la suite de la deuxième série de questions qui avaient été posées.

Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle ces avis-là sont absents du dossier?

2085

PAR M. DENIS TALBOT:

Quand j'ai envoyé la deuxième série de réponses à nos intervenants, je leur disais dans la lettre que s'ils avaient des commentaires, de me les faire parvenir. Et j'ai pas reçu d'avis.

2090

Je l'envoyais à titre d'information, et je demandais toutefois aux intervenants s'il y avait des commentaires, de me les faire parvenir.

2095

Il faut dire, monsieur le Président, qu'on était rendu, ça faisait presque huit (8) mois que la recevabilité était en cours, et puis, bon, je m'attendais, dans certains cas, à recevoir encore une fois les mêmes questions.

2100

Ça sert à rien d'avoir trois (3) fois les mêmes réponses, je pense qu'il fallait continuer avec l'analyse environnementale, puis éventuellement une audience publique pour débattre de la situation avec les principaux intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Et comment se fait-il, et plus spécifiquement pour le climat sonore, il n'y a pas eu un seul avis de recevabilité, pourquoi?

PAR M. DENIS TALBOT:

2110

Nos experts, monsieur le Président, pendant la période pendant laquelle ça s'est passé, n'étaient pas disponibles. Il y a eu des raisons de maladie, quelqu'un s'est fait opérer, il y a eu également des raisons de manque de personnel et d'une multiplication de projets éoliens entre autres en milieu habité qui posaient des problématiques particulières.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Mais qu'est-ce qui pourrait nous garantir à nous, la Commission, alors, que l'étude de caractérisation du climat sonore a été faite selon les règles de l'art?

PAR M. DENIS TALBOT:

2120

L'étude de caractérisation du climat sonore a été faite par des consultants qui en sont pas à leurs premières armes, qui ont utilisé les mêmes méthodes qui ont été utilisées dans le cadre de d'autres projets éoliens.

2125

Et l'étude de caractérisation du climat sonore n'a à peu près jamais été remise en question par nos spécialistes du climat sonore. C'est toujours le même type de méthode. Les instruments utilisés, les protocoles utilisés sont les protocoles qui sont décrits dans la Note d'instructions 98-01.

Pour ce qui est de l'étude de caractérisation du climat sonore, moi, je pense que...

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous donne un exemple! Il est recommandé, quand on fait une étude du climat sonore, d'éviter des taux d'humidité supérieurs à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'humidité.

2135

Or, j'ai réalisé, à la lecture de l'étude, qu'il y avait eu des travaux qui ont été faits avec un taux d'humidité supérieur.

2140

Comment nous, on pourrait comprendre, comment est-ce qu'on doit percevoir, comment on doit traiter ces informations-là? Est-ce que ces informations-là sont justes?

PAR M. DENIS TALBOT:

2145

Il faudrait demander, monsieur le Président, à ceux qui ont procédé à l'étude de caractérisation du climat sonore qu'est-ce qui les a amenés à prendre des mesures dans ces conditions-là et quel est l'impact par rapport à ces prises de mesures. Est-ce que c'est systématique, exceptionnel ou tout ça!

2150

Moi, je suis pas en mesure de porter un jugement là-dessus. Je sais pas le nombre de fois que ça a été fait, je sais pas le facteur d'influence que ça peut avoir sur les résultats.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vos experts sont toujours malades?

2155

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, je pense que là, nos experts seraient en mesure de fournir un avis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Non, je pose la question, parce que j'allais vous demander, si la personne est revenue, est-ce que vous pourriez lui demander son avis?

PAR M. DENIS TALBOT:

2165

Oui, mais j'aimerais avoir, si c'était possible, pour la question du climat sonore, pour la Commission, de formuler quelques questions très précises par rapport à ça, vos informations qui vous manquent!

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Nous les avons, et je vais demander aux analystes de vous les donner.

PAR M. DENIS TALBOT:

2175

De me formuler quelque chose par écrit, de m'envoyer ça, puis je m'engage à obtenir des réponses dans les meilleurs délais. Je peux pas vous dire que ça va être dans quarante-huit (48) heures par contre, mais je vais faire mon possible pour avoir des réponses dans les meilleurs délais.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Maintenant, je demanderais au promoteur, effectivement, pourquoi vous avez évalué le climat sonore, des fois, à des niveaux d'humidité supérieurs au quatre-vingt-dix pour cent (90 %)? Quel impact ça peut avoir?

2185

PAR M. ALEX COUTURE:

Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais demander à Francis Caron de PESCA Environnement de répondre à cette question.

2190

PAR M. FRANCIS CARON:

Monsieur le Président, donc en ce qui concerne le taux d'humidité lors de la caractérisation du climat sonore, il y a deux (2) choses à prendre en compte. À titre indicatif, dans les annexes du rapport, on a ajouté le rapport de prise de données d'Environnement Canada à la station météorologique de l'Étape.

2195

2200 Effectivement, à cet endroit-là, qui est pas localisé directement sur le site, il y a des taux d'humidité qui étaient d'environ quatre-vingt-douze pour cent (92 %). La Note 98-01 demande quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Donc l'écart n'est pas énorme à ce niveau-là.

Il y a également des instruments de mesure qui étaient...

2205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux bien que c'est pas énorme, deux pour cent (2 %), a priori, mais qu'est-ce que ça peut avoir comme impact?

2210 Est-ce qu'un taux d'humidité supérieur réduit le climat sonore?

PAR M. FRANCIS CARON:

2215 Un taux d'humidité supérieur, je pense que le gros, ou ce qu'on essaie d'éviter, c'est d'avoir des conditions où il y aurait des chaussées détremées que là, s'il y a des activités, causeraient une augmentation du climat sonore.

Donc on essaie d'avoir des conditions qui vont donner une évaluation plus juste d'un climat sonore normal.

2220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc un taux d'humidité amènerait une surestimation du bruit, c'est ça?

2225 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Oui, exactement. Puis pour compléter mon point, à l'intérieur, il y avait également des instruments de mesure qui ont été utilisés lors de la caractérisation, donc on a pris des mesures sur place, et à ces points-là, il y a eu quelques épisodes où le taux d'humidité dépassait, mais c'était pas la majorité du temps.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2235 Très bien. Monsieur Couture, est-ce que dans le cadre de la modélisation du bruit, du climat sonore, est-ce que vous avez considéré l'effet de vallée?

PAR M. ALEX COUTURE:

Pour mieux répondre à cette question, je transférerais la question de nouveau à monsieur Francis Caron de PESCA Environnement.

2240

PAR M. FRANCIS CARON:

Monsieur le Président, donc est-ce que vous pouvez préciser ce que vous entendez par l'effet de vallée?

2245

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je pourrais le préciser. En fait, vous me corrigerez, chers analystes, mais l'effet de vallée, en fait, je comprends que quand il y a des grands vents, ces grands vents qui sont à un niveau supérieur, sur les crêtes, vont forcément entraîner un mouvement d'éoliennes plus intense.

2250

Ce mouvement d'éoliennes plus intense va générer un bruit plus important qui va être perçu de façon plus importante dans les vallées. Et c'est ça l'effet de vallée. Ça a été documenté.

2255

PAR M. FRANCIS CARON:

Oui, je comprends bien la question maintenant.

Donc quand on a fait la caractérisation du climat sonore, à l'intérieur du domaine du parc éolien, ça a été fait la journée du 21 octobre 2009, et les instruments de mesure qu'on avait au sol ont enregistré des vents très très faibles, de l'ordre de trois kilomètres-heure (3 km/h).

2260

Cette journée-là, on a corrélé, on a regardé également les données prises à la station de l'Étape, puis des données prises sur les mâts de mesure de vent dans le domaine, et on n'avait pas une énorme différence entre les données.

2265

Donc au moment de la caractérisation, il y aurait pas eu ce phénomène-là.

Mais dans le contexte du projet, il y a un secteur, dans le secteur du lac Georges entre autres, on retrouve des baux qui sont au fond des vallées, effectivement, et les éoliennes qui sont en haut.

2270

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Et donc dans ces endroits-là, si j'ai bien compris, votre modélisation n'a pas tenu compte de l'effet de vallée, parce que les journées que vous avez mesurées, il n'y avait pas de vent important en hauteur, c'est bien ça?

PAR M. FRANCIS CARON:

2280 Pas exactement. Il faut pas mettre en relation la modélisation avec cette notion-là.

2285 La modélisation sonore, en fait, ce qu'elle prend en compte, c'est un parc éolien qui fonctionne à cent pour cent (100 %) de sa capacité. Donc on considère, quand on fait la modélisation, il y a plusieurs facteurs, mais entre autres, c'est le parc éolien qui produit à son maximum de puissance.

2290 Ensuite, on arrive à estimer lorsque le parc éolien fonctionne à cette puissance-là avec un certain taux d'humidité, puis différents facteurs qui favorisent la propagation, on arrive à estimer le climat sonore qui pourrait être perçu à un certain point.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Donc le quarante-quatre (44) dBA auquel vous êtes arrivés, entre quarante (40 dBA) et quarante-quatre (44) dBA, auxquels vous êtes arrivés, dans une zone qui normalement avait dix-neuf (19) dBA, ça, c'est dans une situation où le parc éolien fonctionne à pleine capacité?

PAR M. FRANCIS CARON:

2300 Exactement. Pour préciser, dans l'étude d'impact, le détail, on voit une zone verte qui est entre quarante-quatre (44 dBA) et quarante (40) dBA, au point récepteur du lac Georges, on se trouve à quarante et un (41) dB.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 D'accord. Allez-y monsieur Talbot!

PAR M. DENIS TALBOT:

2310 C'est justement, c'est une information, je me demandais si c'était possible d'avoir, moi, je l'ai pas vu dans l'étude d'impact.

2315 On a des grandes zones, des isocontours qui ont été faits, mais c'est possible de savoir, parce que les points de mesures du climat sonore idéal, ça correspond aux endroits où il y a de la villégiature, les huit (8) points, je me demandais si c'était possible d'avoir une simulation spécifique à ces points-là, avec un chiffre précis?

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

2325 Monsieur le Président, j'aimerais juste prendre un moment et parler à mes collègues, pour m'assurer, je pense qu'on vous a peut-être transmis cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Nous prenons une pause et nous reviendrons avec votre réponse.

PAR M. ALEX COUTURE:

2335 Je vous remercie.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2340

**REPRISE DE LA SÉANCE
FRANCINE de CHAMPLAIN (SUITE)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Donc madame de Champlain, avant de vous céder la parole pour votre deuxième question, nous attendions deux (2) réponses, la première réponse de monsieur Chabot!

PAR M. PIERRE CHABOT:

2350

Merci monsieur le Président. Alors il faut savoir que EDF a plusieurs obligations contractuelles en vertu du contrat qui sont signées avec nous, et comme on le sait, c'est un contrat qui comporte deux (2) phases. Une première phase, une date de début de livraison au 1^{er} décembre 2014 et une deuxième phase au 1^{er} décembre 2015.

2355

Le contrat prévoit dans certains cas des pénalités, dans certains cas des dommages et ce, en fonction de la date de début de livraison, soit de la phase 1, soit de la phase 2.

2360

En ce qui a trait à une pénalité, il y a des pénalités de prévues pour tout retard relatif au début des livraisons. Et dans ce cas-là, le contrat prévoit, à l'article 29.1, pour chaque jour de retard, jusqu'à la date de début de livraison de la phase 1, un montant de cinquante-cinq dollars (55 \$) par mégawatt multiplié par la puissance contractuelle, jusqu'à l'atteinte d'un montant maximum de trois millions (3 M\$). Ça, ce sont les pénalités pour retard relatif au début des livraisons.

2365

La même chose pour la phase 2, pour tout retard, un montant de cinquante-cinq dollars (55 \$) par mégawatt multiplié par la puissance contractuelle, jusqu'à l'atteinte d'un montant maximum de quatre millions (4 M\$).

2370

Maintenant, en termes de résiliation de contrat, encore une fois, il y a des dommages qui s'appliquent en vertu de l'article 35.1 et l'article 35.2. La distinction, l'article 35.1 parle de résiliation pour un défaut antérieur à la date de début de livraison de la phase 1 et 35.2, postérieur.

2375

Si le promoteur fait défaut de livrer de l'énergie contractuelle qui est versée au contrat avant la date de début de livraison, c'est un cas de défaut, c'est un cas de résiliation du contrat et à ce moment-là, on parle de dommages qui sont applicables conformément à l'article 32.1 du contrat.

Et les dommages qui s'appliquent sont en fonction du moment où le défaut est constaté.

2380 Alors si la résiliation se produit plus de dix-huit (18) mois avant la date garantie de début de
livraison de la phase 1, le montant des dommages équivaut à un montant de la puissance
contractuelle qui est trois cent cinquante mégawatts (350 MW) multiplié à un montant de dix mille
dollars (10 000 \$) par mégawatt. Donc on parle ici d'un montant environ de trois point cinq millions
(3,5 M\$).

2385 Si la résiliation se produit dix-huit (18) mois ou moins avant la date garantie de début de
livraison de la phase 1 mais plus de dix-huit (18) mois avant la date garantie de début de livraison
de la phase 2, on parle d'un montant de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) qui est la
puissance contractuelle multiplié par quatorze mille deux cent quatre-vingt-six dollars (14 286 \$)
2390 par mégawatt, donc un montant approximatif de cinq millions (5 M\$).

Et on continue comme ça. Si la résiliation se produit dix-huit (18) mois ou moins avant la
date garantie de début de livraison de la phase 2, le montant est augmenté à vingt mille dollars
(20 000 \$).

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bon.

2400 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Alors on parle de sept millions (7 M\$). Et ça, c'est avant la date.

Et il y a d'autres montants qui s'appliquent après la date, après la date de début de livraison.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc tout est fixé en fonction essentiellement de la puissance contractuelle?

2410 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Oui, en gros.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

2420 Monsieur Chabot, d'abord la première question que j'aurais, quand j'ai posé la question, c'est si ça dépend pas du fait du promoteur, est-ce que les pénalités s'appliquent?

PAR M. PIERRE CHABOT:

2425 Il faut que vous me donniez un exemple précis, parce qu'il y a beaucoup d'événements, il y a beaucoup de cas, ça peut être...

PAR LE COMMISSAIRE:

2430 Mais il y a pas de clauses de votre contrat qui prévoient certaines choses à cet égard?

PAR M. PIERRE CHABOT:

2435 Vous dites la faute d'un tiers!

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous donner un exemple, monsieur!

2440 Les contraintes environnementales font en sorte que le promoteur devra – c'est hypothétique – devra fonctionner avec non pas cent soixante-quinze (175) éoliennes, mais cent cinquante (150) éoliennes. Et le certificat d'autorisation éventuel précise que c'est un projet avec cent cinquante (150) éoliennes.

2445 Donc le trois cent cinquante mégawatts (350 MW) de puissance contractuelle ne peut plus être valable. Qu'est-ce qui arrive dans ce cas-là?

Est-ce que le promoteur est pénalisé?

2450 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Oui, à ce moment-là, le promoteur s'est engagé à livrer une énergie contractuelle reliée à une puissance de trois cent cinquante mégawatts (350 MW), oui, il y a des pénalités, il y a des dommages qui vont s'appliquer.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Même s'il n'est pas fautif?

2460 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

2465 Bien, c'est pas qu'il est pas fautif. Il a signé un contrat avec Hydro-Québec Distribution, nous, on s'attend, comme j'ai dit hier, à ce qu'il livre une puissance contractuelle de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) et il y a des obligations au contrat qui font en sorte qu'il doit obtenir tous les documents nécessaires, toutes les autorisations nécessaires pour livrer ce montant-là, peu importe la cause.

2470 Alors je réponds à la question, monsieur le Commissaire, si la cause est reliée à un tiers, malheureusement, pour le promoteur, son obligation demeure.

Maintenant, si le promoteur nous dit, on pense être capable de livrer une puissance diminuée, à ce moment-là, bien, Hydro-Québec va réanalyser les faits puis voir ce qu'on peut faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Très bien. Monsieur Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

2480 Est-ce que j'ai bien compris, monsieur Chabot, que le contrat dont vous parlez était sur le site de la Régie de l'énergie?

PAR M. PIERRE CHABOT:

2485 Absolument, monsieur le Commissaire. Le contrat est sur le site de la Régie.

PAR LE COMMISSAIRE:

2490 Merci. J'aurais une autre question!

Vous avez parlé d'une puissance contractuelle de trois cent cinquante mégawatts (350 MW), c'est quoi la puissance générée par le parc éolien dans l'état tel quel?

PAR M. PIERRE CHABOT:

2495

La puissance contractuelle...

PAR LE COMMISSAIRE:

2500

Facteur d'utilisation, facteur net d'utilisation.

PAR M. PIERRE CHABOT:

2505

Dans le cas du projet de Rivière-du-Moulin, on parle d'un facteur d'utilisation de zéro virgule trois sept huit deux (0,3782), vingt-huit pour cent (28 %), facteur d'utilisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2510

D'accord. Merci monsieur Chabot.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Alors monsieur Couture, votre réponse?

2515

PAR M. ALEX COUTURE:

Donc monsieur le Président, j'aimerais aborder deux (2) points. D'abord je voudrais procéder à une correction.

2520

Nous avons commis une erreur en disant qu'une éolienne coûtait deux millions (2 M\$) l'unité, on voulait plutôt dire que c'était deux millions (2 M\$) par mégawatt installé. Donc une éolienne est de quatre millions (4 M\$). Premier point.

2525

Je vous remercie de prendre en considération cette information.

Le deuxième point est que nous avons remis au début de l'après-midi des pièces, une des pièces était une pièce qui contenait des mesures exactes du nombre de décibels par baux de villégiature et camps de trappage. Donc cette information-là a été transmise à la Commission.

2530

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

Madame de Champlain, à vous la parole!

2535

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

Moi, je voudrais savoir, au niveau des balises, vu qu'on est proche de la base de Bagotville, ils vont tu en demander plus? Ça a tu été étudié, dans toutes les éoliennes, il faut tu tout qu'il y ait des lumières ou des flashes spéciaux?

2540

Parce qu'on a une antenne sur les monts Valin, puis cette lumière se voit de très loin. Puis c'est pour savoir si les éoliennes vont avoir les mêmes lumières, puis si les quantités vont être à toutes les éoliennes.

2545

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Couture, est-ce qu'il y aura des balises lumineuses, si oui combien et quelle couleur?

2550

PAR M. ALEX COUTURE:

Donc monsieur le Président, je voudrais transférer cette question à Étienne Bibor, responsable de l'ingénierie et des achats chez EDF EN Canada, afin de mieux répondre à votre question.

2555

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Monsieur le Président, donc pour répondre à la question, effectivement Transports Canada gère ce dossier-là, si je peux dire, et il y a une norme qui est disponible, c'est la Norme 621 sur le balisage et l'éclairage des obstacles.

2560

Donc pour les parcs éoliens, la section qui s'applique, la section de la norme qui s'applique stipule que certaines des éoliennes du parc doivent être balisées.

2565

Donc il y a des règles qui sont décrites dans cette norme-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Lesquelles?

2570

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

2575 En général, les éoliennes qui sont situées en périphérie du domaine, également que les points hauts, les sommets du parc.

2580 Quand je dis les éoliennes en périphérie, je veux pas dire toutes les éoliennes, mais les éoliennes qui vont être balisées, en général, vont être autour du périmètre, et les points hauts du parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça représente combien d'éoliennes?

2585 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR:**

2590 Donc la décision, nous, on va proposer un schéma à Transports Canada, mais la décision revient à Transports Canada. C'est eux qui valident et qui nous demandent de faire les modifications, d'en ajouter si nécessaire.

Ce que je peux vous dire, donc il y a pas de nombre spécifique d'écrit dans la norme, mais selon l'expérience éolienne au Québec, c'est entre vingt (20 %) et vingt-cinq pour cent (25 %) des éoliennes qui sont balisées.

2595 Donc c'est des lumières qui sont situées à quatre-vingts mètres (80 m) sur la nacelle, c'est des lumières rouges de moyenne intensité. Le nom technique, c'est CL-864, et ce qui est important de mentionner, c'est que tous les feux du parc sont synchronisés. Donc des feux clignotants rouges de moyenne intensité qui sont synchronisés entre eux.

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui seraient situés où exactement?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

2605 On peut peut-être montrer une photo de nacelle. Je sais pas si mon collègue peut montrer une image!

2610 C'est sur la nacelle vraiment, donc au centre de l'éolienne.

Puis une autre information importante, la norme stipule ce type de balise CL-864, il y a certaines caractéristiques qui sont définies, donc une certaine intensité, certaines couleurs, et également une ouverture verticale.

2615 Donc le faisceau lumineux est dirigé non pas dans toutes les directions – juste pour prendre une petite pause pour regarder l'image de l'éolienne – donc les balises sont situées ici à l'arrière de la nacelle, à quatre-vingts mètres (80 m) d'altitude.

2620 Puis ce que je disais donc, l'ouverture verticale du faisceau est définie de manière à ce que la lumière ne soit pas propagée dans toutes les directions, mais disons que par rapport à l'horizontale, si je fais un petit résumé des exigences, donc à zéro degré (0 °), donc à l'horizontale, l'intensité doit être de cent pour cent (100 %).

2625 Si on prend un angle de plus ou moins, en fait moins un degré (-1 °), donc un degré (1 °) vers le sol, l'intensité doit être un minimum de cinquante pour cent (50 %) et un maximum de soixante-quinze pour cent (75 %). Et à dix degrés (10 °), c'est zéro pour cent (0 %).

2630 Et du côté vers le ciel, si je puis dire, donc à plus un degré (+1 °), l'intensité doit être de zéro pour cent (0 %).

Donc finalement, la luminosité est uniquement entre zéro (0 °) et dix degrés (10 °) vers le sol.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Et ces lumières-là fonctionneraient tout le temps, indépendamment si les pales fonctionnent ou pas?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

2640 Elles fonctionneraient la nuit et indépendamment si l'éolienne produit ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Ça répond, madame de Champlain?

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

2650 Môme en étant proche d'une base de Bagotville, comme on est là, une base militaire, les exigences sont les mêmes que partout ailleurs?

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

2660 Nous, nous avons soumis à NAV CANADA déjà une implantation projetée, on n'a pas reçu de commentaires particuliers par rapport au balisage lumineux. Donc c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Monsieur Talbot, est-ce qu'à votre connaissance, il y a des parcs éoliens dont la proximité d'un aéroport exige aussi l'utilisation de balises lumineuses?

PAR M. DENIS TALBOT:

Les balises lumineuses sont utilisées dans tous les parcs éoliens, monsieur le Président.

2670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'ils soient à proximité ou pas?

PAR M. DENIS TALBOT:

2675 Oui, moi, j'ai pas vu de cas où on a demandé d'efforts supplémentaires par rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 En fait, c'est pour l'aviation, de façon générale.

PAR M. DENIS TALBOT:

2685 Oui, en général.

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

2690 Parce qu'ils disaient aussi au niveau des radars que les pales puis le circuit, en tout cas, affectaient les radars.

Ça fait que je pensais que peut-être ça pouvait affecter, que les lumières pouvaient affecter aussi au niveau de la base ou quelque chose, puis avoir des exigences plus hautes. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695 Merci à vous, madame de Champlain.

2700 **MONIQUE LABERGE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 J'appelle madame Monique Laberge, bonjour.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2710 Bonjour. Moi, ma question s'adresse pour savoir, la ligne de raccordement qui va être faite, j'imagine, par Hydro-Québec, alors est-ce que c'est possible de savoir les coûts de cette ligne de raccordement?

Et est-ce qu'il va y avoir d'autres consultations pour cette ligne de raccordement?

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Très bien. Alors monsieur Chabot, quel est le coût, si vous l'avez, de la ligne de raccordement?

PAR M. PIERRE CHABOT:

2720 Merci monsieur le Président. Le coût total de la ligne de raccordement est fixé à une valeur approximative de vingt-huit virgule huit millions de dollars (28,8 M\$) actuellement.

2725 Et le coût total de raccordement du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin est de l'ordre de cent soixante-dix millions de dollars (170 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, je pense que j'ai manqué un morceau, là. Vous dites, le coût de la ligne de raccordement?

2730

PAR M. PIERRE CHABOT:

Le coût de la ligne de raccordement, seulement la ligne, est de vingt-huit virgule huit millions (28,8 M\$), approximativement, et le coût de raccordement du parc dans son entier, on parle d'une valeur approximative de cent soixante-dix millions de dollars (170 M\$).

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui incombe au promoteur?

2740

PAR M. PIERRE CHABOT:

Pas tout à fait.

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous nous donnez le détail?

PAR M. PIERRE CHABOT:

2750

En fait, il est prévu au contrat que le promoteur a la responsabilité de construire le poste de départ du projet et il est également prévu au contrat que ce poste de départ là fait l'objet d'un remboursement.

2755

Hydro-Québec va rembourser le coût pour le poste de départ, qui comprend le réseau collecteur et le poste de transformation. Ce montant-là, il est remboursé au promoteur.

Le reste est payé par Hydro-Québec, en gros.

2760

PAR LE PRÉSIDENT:

Combien coûte le poste de raccordement, monsieur Couture?

PAR M. ALEX COUTURE:

2765

Combien coûte le poste de raccordement, très bonne question!

Pouvez-vous me laisser un moment?

2770

PAR M. PIERRE CHABOT:

Je peux peut-être aider monsieur Couture. Ce qui a été déposé à la Régie de l'énergie par Hydro-Québec en 2010, en ce qui concerne l'entente globale pour les parcs éoliens du deux mille mégawatts (2000 MW), on parle d'un montant avoisinant les quatre-vingt-dix-huit millions de dollars (98 M\$).

2775

C'est un document qui a été déposé par Hydro-Québec TransÉnergie.

Évidemment, moi, je suis d'Hydro-Québec Distribution, et comme vous savez, le projet de ligne fera peut-être ultimement un examen par le BAPE dans les prochains mois, prochaines semaines, donc il y aura plus de détails qui seront dévoilés à ce moment-là.

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Tremblay, lorsque le promoteur, lorsque vous vous assurez que le projet du promoteur respecte votre schéma d'aménagement, est-ce que vous incluez également la ligne électrique qui passe dans le domaine du parc?

2785

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

Je suis désolée, je vais demander à l'aménagiste de la MRC du Fjord, monsieur Steeve Lemyre, de venir vous répondre.

2790

PAR LE PRÉSIDENT:

Pendant qu'il vient répondre, je voudrais juste m'assurer d'une chose! Votre schéma d'aménagement le plus récent date des années quatre-vingt?

2795

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

89.

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Il n'y en a pas un plus récent?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

2810 On est sur le point d'en adopter un autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour la MRC de Charlevoix, c'est 87?

2815 **PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Il y en a pas un plus récent?

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

2825 Non, mais c'est une question de mois pour l'adoption.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Alors je vous cède la parole.

PAR M. STEEVE LEMYRE:

2835 Bonjour monsieur le Président. Pour votre questionnement au niveau du schéma d'aménagement, on a peut-être la primeur de vous annoncer, parce qu'on a su lundi il y a deux (2) jours que notre version déposée au ministère en octobre dernier était conforme.

Donc l'information que je vais vous livrer aujourd'hui va être en relation avec ce nouveau schéma d'aménagement là et de développement.

2840 J'ai d'ailleurs déposé tout à l'heure des documents qui étaient pertinents relatifs à ce schéma d'aménagement là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845 J'imagine que la MRC a envoyé un avis de conformité au promoteur en fonction du schéma d'aménagement?

PAR M. STEEVE LEMYRE:

2850 Ce qui est demandé habituellement, c'est un avis de conformité au schéma d'aménagement, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Maintenant, vous avez probablement envoyé un avis de conformité?

PAR M. STEEVE LEMYRE:

2860 Oui, il y a quelques temps déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 Est-ce que c'est possible qu'en fonction du nouveau schéma d'aménagement, que cet avis de conformité ne soit plus bon?

PAR M. STEEVE LEMYRE:

2870 Ça m'étonnerait, parce qu'on a tenu compte – vous avez mentionné, on avait un schéma d'aménagement qui datait de plusieurs années, 1989, et dans la nouvelle version du schéma d'aménagement, on a des dispositions et des orientations qui sont en relation avec le projet qui était connu à partir de 2008.

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 Puis pour la MRC de Charlevoix, vous avez envoyé, vous également, un avis de conformité?

PAR M. STÉPHANE CHÂÎNEY:

2880 Oui, il y a quelques semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Et vous avez l'intention, vous aussi, donc incessamment, d'avoir un nouveau schéma d'aménagement?

2885

PAR M. STÉPHANE CHÂINEY:

Oui, on devrait adopter la version d'ici quelques mois pour la transmettre au gouvernement, pour vérification de la conformité.

2890

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

2895

Madame Laberge, je vous reviens!

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

OK, ma deuxième question. Dans un contexte de développement durable, pour avoir suivi quand même beaucoup de BAPE et suivre un petit peu ce qui se passe au niveau de la province sur les parcs éoliens, est-ce que ça serait pas possible d'avoir une étude économique afin qu'on puisse apprécier à sa juste valeur les redevances qui sont données de ces parcs-là?

2900

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui sont accordées à la Sépaq?

2905

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Oui, qui sont accordées, bien ici, c'est les MRC. À mon avis à moi, on peut pas apprécier, parce qu'on nous dit dix-huit pour cent (18 %), je veux dire...

2910

PAR LE PRÉSIDENT:

Selon ma compréhension, monsieur Couture, vous me corrigerez, je veux être sûr, peut-être que j'ai raté des choses, les redevances, si on utilise le terme, seront accordées aux deux (2) MRC et à des communautés autochtones. Est-ce que je me trompe?

2915

PAR M. ALEX COUTURE:

2920

C'est exactement ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

OK. Donc madame Laberge, vous demandez finalement si on peut réaliser une étude qui nous permettrait de?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2930

D'apprécier ces redevances-là par rapport aux bénéfiques, par rapport à ces projets-là, qu'on puisse voir globalement si les redevances, c'est à sa juste part, à sa juste valeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2935

Donc pour savoir, est-ce que l'effort pouvait être supérieur ou pas!

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2940

Oui, c'est ça, pour les régions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

Je vais commencer par poser la question au promoteur, je vais réfléchir pendant qu'il répond, pour voir qu'est-ce que je peux faire d'autre avec cette question-là qui n'est pas facile!

Monsieur Couture, bien sûr vous avez décrit les grandes lignes de ce que vous avez l'intention de faire à titre de redevances, est-ce qu'il y a moyen de systématiser ça autrement pour pouvoir mieux apprécier l'effort de votre entreprise?

2950

PAR M. ALEX COUTURE:

2955

Bien, de façon, monsieur le Président, je vais répondre, donc de façon systématique, nous, notre contribution, le versement de nos contributions volontaires sur l'ensemble de nos projets est à peu près au même niveau partout sur nos sept (7) projets. Donc nous avons sept (7) projets sous contrat avec Hydro-Québec Distribution et pour chacun de ces projets-là, les contributions volontaires qui sont similaires en termes de dollars par mégawatt.

2960 Et on a la même approche avec tous nos projets, à l'exception des projets communautaires qui sont d'une autre nature où les MRC ont une implication qui est différente, et c'est dans un cadre autre, un appel d'offres de 2009-02 qui visait les projet communautaires.

2965 Donc pour reprendre mon propos, les contributions volontaires sont similaires d'une place à l'autre dans ce qui est de nos projets. Notre approche, elle est comparable avec ce qu'on fait ailleurs et il faut aussi bien comprendre qu'on travaille avec le milieu, afin de trouver des solutions pour créer de la richesse et aussi, ça dépend aussi souvent c'est une fonction, la réponse aussi du milieu est aussi pour beaucoup en termes de retombées économiques.

2970 Je vais m'expliquer de la façon suivante! Des fois il arrive à quelques sites que nous avons vus qu'il y avait peu de capacités locales à répondre aux besoins de construction, et ça aussi, ça peut influencer de beaucoup les retombées économiques ou les bénéfices pour les communautés réceptrices.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 Je vais demander aux deux (2) représentants des MRC de nous indiquer si les négociations avec le promoteur sont des négociations qui ont permis de fixer les montants de redevances ou plutôt, de voir les modalités de paiement, etc., plus organisationnels qu'idéologiques?

2980 On va commencer par madame Tremblay.

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

Alors je vais donner la parole à maître Bruno Lavoie qui négocie les ententes.

2985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors allez-y.

2990 **PAR M. BRUNO LAVOIE:**

Je m'excuse, mais j'ai pas bien saisi le fond de la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Je voulais savoir si dans le cadre des négociations entre le promoteur et la MRC, est-ce qu'il y a eu des négociations explicites sur les montants d'argent?

Est-ce qu'il y a eu des négociations là-dessus ou tout simplement sur les modalités de paiement de ce montant d'argent?

3000 **PAR M. BRUNO LAVOIE:**

En fait, tout est ouvert, tout est sur la table pour négocier.

3005 On a eu plusieurs rencontres, évidemment la MRC, comme les autres MRC ou les autres intervenants, on essaie toujours de maximiser les retombées. On est conscient que c'est une contribution qui est volontaire mais on essaie toujours de négocier à la hausse autant que possible, en tenant compte justement des retombées économiques, la possibilité, comme faisait allusion monsieur Couture, des retombées économiques, la capacité de notre milieu de bénéficier de contrats dans le cadre de la construction ou de l'opération.

3010 Mais on regarde ça de façon très globale aussi. Il y a les emplois qui vont venir après, donc c'est vraiment global.

3015 Oui, il y a la contribution volontaire.

3020 Puis au niveau de l'évaluation économique, on parlait d'une évaluation économique, pour être capable de quantifier ce que ça représente, c'est assez difficile, parce que c'est une entente entre deux (2) parties où il y a aucune obligation ni d'un ni de l'autre. Mais ce qu'on sait, puis dans le cadre dans lequel on travaille, c'est que le genre d'offre qui nous est faite se retrouve à plus ou moins dans l'offre qu'on a dans d'autres projets.

3025 Comme par exemple, on a un projet qui s'est pas concrétisé sur notre territoire dans les monts Valin, et on a négocié des redevances au même titre que celles qu'on négocie présentement, et on parle toujours des mêmes ordres de grandeur.

Je pense pas qu'il y ait d'évaluations économiques claires là-dessus, parce que s'il y en avait, je peux vous dire qu'on s'en servirait. Mais à notre connaissance, il n'y en a pas vraiment, donc c'est une question de négociations.

3030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que c'est la même chose pour la MRC de Charlevoix?

PAR M. STÉPHANE CHÂÎNEY:

3035

Oui. Les négociations sont conjointes avec les deux (2) MRC puis les communautés autochtones, donc c'est très similaire comme approche, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040

D'accord. Madame Laberge?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

3045

Ça va.

PAR M. STÉPHANE CHÂÎNEY:

3050

Pour un complément de réponse, j'aimerais peut-être inviter monsieur André Simard qui est directeur du Centre local de développement de la MRC de Charlevoix.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3055

Bonjour monsieur le Président. Écoutez, quand on parle de retombées économiques, quand on est dans des petites régions comme Charlevoix entre autres où on a treize mille (13 000) habitants, les retombées économiques de ce type-là, puis ça fera partie probablement du mémoire qu'on déposera, c'est important pour le budget de la MRC, ça représente entre huit (8 %) et dix pour cent (10 %) du budget de la MRC total.

3060

Donc à ce niveau-là, il y a des emplois directs, des emplois indirects, il y a le futur par après sur ce projet de développement là.

3065

Pour des petites communautés, nous, on fait partie de la Capitale-Nationale, le taux de chômage affiché de la Capitale-Nationale, vous le savez, il est de cinq pour cent (5 %), mais quand on vient dans les petites communautés de Charlevoix, le taux de chômage grimpe facilement à quinze (15 %) puis des fois à vingt pour cent (20 %) en saison morte.

3070

Donc c'est des éléments importants au niveau économique. Il y a pas rien de quantifié, mais on sait qu'il y a un projet présentement sur la Côte-de-Beaupré, et nous, on en ressent déjà les bénéfiques, parce qu'il y a beaucoup d'entrepreneurs de notre territoire et du territoire de la Côte-de-Beaupré qui ont des contrats avec Boralex dans un autre projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075 Très bien, merci beaucoup.

Merci madame Laberge.

3080 J'aimerais vous indiquer que le registre est maintenant clos. Donc nous avons encore une personne, à moins qu'il y en ait d'autres, ah, il y en a une autre, donc maintenant le registre est clos.

Nous allons terminer avec les deux (2) prochains intervenants, et nous prendrons une pause jusqu'à ce soir.

3085 Oui monsieur Lavoie.

PAR M. BRUNO LAVOIE:

3090 Ce que je voulais juste ajouter, c'est que dans les critères ou dans les effets économiques du projet sur le territoire, il y a deux (2) éléments qui me sont venus à l'esprit par la suite.

3095 Il y avait aussi la question du positionnement du poste de raccordement qui était pour nous un enjeu, et les voies d'accès qui allaient être utilisées. Parce qu'évidemment, les voies d'accès qui sont priorisées favorisent le transport plus proche ou plus éloigné de nos communautés, et l'impact économique que ça peut engendrer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 La même chose pour le poste, j'imagine, c'est le même raisonnement?

PAR M. BRUNO LAVOIE:

3105 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

3110

FERNAND GOBEIL

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Fernand Gobeil.

3120 **PAR M. FERNAND GOBEIL:**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 Bonjour monsieur Gobeil.

PAR M. FERNAND GOBEIL:

3130 Moi, ma question, c'est: quelle va être la perception des vibrations et de bruit chez nous au lac Culotte?

PAR LE PRÉSIDENT:

Chez vous?

3135

PAR M. FERNAND GOBEIL:

Au lac Culotte.

3140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Je vais adresser la question au promoteur, pour commencer!

PAR M. ALEX COUTURE:

3145

Donc ici, je vais répondre partiellement à la question et la transférerai par la suite à Francis Caron, responsable des aspects humains de l'étude d'impact chez PESCA Environnement.

3150

Donc monsieur Gobeil a un chalet ici au lac Culotte, d'abord pour le situer géographiquement. Donc il est à quelque, je pense qu'on vous a transmis cette information, à dix-sept cent quelques mètres de l'éolienne la plus rapprochée du projet.

Donc je passerai par la suite la parole à Francis Caron.

3155 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Bonjour monsieur le Président. Donc tel que monsieur Couture vient de le mentionner, le chalet de monsieur Gobeil se trouve à mille sept cent vingt-cinq mètres (1725 m) de l'éolienne la plus près.

3160

D'après la modélisation sonore, lorsqu'on prend le "worst case scenario" le plus défavorable, c'est-à-dire quand les éoliennes fonctionnent à un maximum de puissance, on considère aussi quand les vents arrivent de tous les côtés en même temps, ce qui est pas une situation qui est réellement possible, on anticipe le niveau sonore à trente (30) dB au maximum à cet endroit-là.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à combien il est actuellement?

3170

PAR M. FRANCIS CARON:

Il y a pas eu de mesure qui a été prise exactement à tous les points récepteurs dans le domaine.

3175

Ce qu'on a mesuré dans l'étude de caractérisation par contre, le bruit dans un environnement forestier – il faut dire que le milieu est assez homogène quand même – le bruit, avec des vents faibles, c'est environ ça, trente (30) dB.

3180

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous avez trouvé quand même dix-neuf (19) dBA au lac Georges?

3185 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Oui, à un certain point pendant une heure, au lac Georges, le niveau sonore est descendu à dix-neuf (19) dB pendant une heure.

3190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on pourrait retrouver le même scénario au lac Culotte?

PAR M. FRANCIS CARON:

3195 Dans un cas où il y a pas de vent, aucun bruit, ça pourrait descendre jusqu'à dix-neuf (19) dB, j'imagine.

Sauf qu'il faut garder en tête, monsieur le Président, que les éoliennes fonctionnent lorsqu'il y a du vent, et lorsqu'il y a du vent, le bruit ambiant augmente assurément.

3200

Donc il faut garder en tête la relation entre le bruit ambiant et les éoliennes qui tournent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205

Monsieur Simard, hier, nous avons un peu amorcé la discussion, je vous avais demandé votre avis entre le niveau de nuisance ressenti pour quelqu'un qui reste dans un environnement caractérisé par dix-neuf-vingt (19-20) dBA et qui se retrouve avec trente-quarante (30-40) dBA. Vous avez effectivement parlé de nuisance, et je vous ai demandé quel pouvait être l'effet de cette nuisance, et on est resté un peu en suspens.

3210

Je ne sais pas si la nuit est bonne conseillère dans votre cas et que vous puissiez arriver aujourd'hui avec peut-être des données un peu plus informatives?

PAR M. DAVID SIMARD:

3215

En fait, selon le relevé de littérature qui a été fait par l'Institut national de la santé publique, on a très peu d'informations pour des niveaux de bruit constant comme ça, on va dire, vraiment, j'ai pas le terme français, une littérature scientifique revue par les pairs, donc quelque chose de solide, on n'a pas énormément d'informations à ce sujet-là.

3220

Il est certain, bon, ce qu'on sait, c'est que pour l'oreille humaine, une augmentation de dix (10) dBA va être perçue comme deux (2) fois plus forte.

3225

Donc comme hier, on parlait du camp au lac Georges, on avait dix-huit (18) dBA, à ce moment-là si on passe à quelque chose comme quarante (40 dBA) ou quarante-quatre (44) dBA...

PAR LE PRÉSIDENT:

3230

Donc c'est combien de fois?

PAR M. DAVID SIMARD:

À ce moment-là, c'est exponentiel à ce moment-là.

3235

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à chaque trois (3) dBA...

3240

PAR M. DAVID SIMARD:

À chaque dix (10) dBA, c'est deux (2) fois plus fort.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245

Donc ce serait huit (8) fois plus fort?

PAR M. DAVID SIMARD:

3250

En principe.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est huit (8) fois plus fort?

3255

PAR M. DAVID SIMARD:

En principe. Je suis pas spécialiste en sonographie...

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous n'êtes pas certain, j'aime autant que vous me disiez que vous n'êtes pas certain.

PAR M. DAVID SIMARD:

3265

Je suis pas certain à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270

Est-ce qu'on a quelqu'un qui s'y connaît, monsieur le Promoteur, est-ce que vous avez un expert qui pourrait nous donner l'information exacte?

PAR M. ALEX COUTURE:

3275

Je pourrais demander à Francis Caron de répondre, tenter de répondre à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je vous reviendrai, monsieur Simard.

3280

PAR M. FRANCIS CARON:

Est-ce que vous pouvez préciser la question, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

3285

Oui. Quand nous passons de vingt (20) dBA à quarante (40) dBA, monsieur Simard nous disait que de vingt (20 dBA) à trente (30) dBA, on entend deux (2) fois plus fort, le bruit, deux (2) fois plus fort, le bruit perçu.

3290

De trente (30 dBA) à quarante (40 dBA), ce serait deux (2) autres fois plus fort?

PAR M. FRANCIS CARON:

3295

La façon que les dBA augmentent, c'est de façon logarithmique. Je pourrais vous le calculer, si vous le désirez, et vous arriver avec la réponse exacte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300

Oui.

PAR M. FRANCIS CARON:

3305

Je veux par contre revenir sur le point, le bruit qui a été modélisé cette journée-là particulière dans le domaine du parc éolien, c'était une journée où il y avait aucun vent.

Donc il faut absolument tenir ça en compte quand on fait les analyses, parce qu'on prend cette journée où il y avait aucun vent et on la compare avec des journées où notre modélisation fait que les éoliennes produisent au maximum dans toutes les directions.

3310

Donc on compare un niveau ou une situation où, en fait, les éoliennes tourneraient pas à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 Mais est-ce que c'est la norme de prendre une valeur qui ne soit pas représentative? Parce que finalement, c'est ça que vous me dites.

PAR M. FRANCIS CARON:

3320 La caractérisation qui est faite avant projet sert à se donner une idée du climat sonore ambiant, et elle sert également à une autre fonction qui est de déterminer quel sera le critère applicable par la réglementation.

3325 C'est-à-dire, dans le cas où on aurait eu par exemple des éoliennes plus près de la route 175, on aurait caractérisé certains baux de villégiature dans le secteur présent, et on aurait également fait une étude pour un bail de villégiature qui aurait été près de la route 175.

3330 Si la caractérisation dans le secteur de la route 175 nous dit, le niveau ambiant dans ce secteur-là est de quarante-cinq (45) dBA, donc là, il faut tenir ça en compte quand on applique les critères, parce que ce secteur-là n'est pas du tout dans la même catégorie que les autres.

Ici, par contre, on se donne une idée du bruit ambiant, et si le bruit ambiant est sous les critères de la Note d'instructions 98-01, c'est les critères de la note qui s'appliquent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 Pour la zone catégorie 3?

PAR M. FRANCIS CARON:

3340 Bien, pour toutes les zones, dépendamment où on se trouve dans quelle zone.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345 Mais vous, vous avez considéré la zone catégorie 3?

PAR M. FRANCIS CARON:

3350 On n'a pas considéré la zone catégorie 3. En regardant la Note d'instructions et en déterminant les usages et les affectations, on en arrive à déterminer que cette zone-là, c'est une zone 3, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça pourrait être une zone 2, monsieur Talbot?

3355

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien écoutez, si on regarde les catégories de zonage! La zone 2, ça dit vraiment:

3360

"Un territoire destiné à des habitations en unité de logements multiples, à des parcs de maisons mobiles, à des institutions, à des campings."

Alors que la zone 3, c'est:

3365

"Un territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des établissements utilisés à des fins résidentielles et ce, même en zone 3."

"Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique également la nuit."

3370

Le promoteur a conclu de ça qu'il est situé en zone 3, parce que dans les territoires non organisés, comme où on se situe, comme ceux qui sont compris dans le domaine du parc éolien:

"Aucun des éléments suivants n'est autorisé. Il n'y a pas d'habitations unifamiliales isolées, jumelées ou en logements multiples, d'écoles, d'hôpitaux, d'établissements de service d'enseignement, de santé et de convalescence. Par contre, certains usages commerciaux récréatifs peuvent y être autorisés."

3375

Donc si on fait la comparaison, on peut déduire qu'effectivement, il est logique de conclure qu'on est en zone 3.

3380

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste par curiosité, combien de temps vous allez vivre dans votre chalet?

3385

PAR M. FERNAND GOBEIL:

Jusqu'à date, peut-être quelques jours par année, quelques semaines, surtout dans le temps de la chasse.

3390

Mais mon âge est avancé vers la retraite, disons que de plus en plus, on va rester là peut-être plus longtemps par année. Ça va être graduellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395

Je vous pose la question, parce que je suis de nature un peu curieuse.

PAR M. FERNAND GOBEIL:

3400

On va avoir plus de temps dans les prochaines années, plus de temps libre pour pouvoir profiter.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

OK. Votre deuxième question, monsieur Gobeil!

PAR M. FERNAND GOBEIL:

3410

C'est bien, je reste quand même craintif sur l'effet du bruit.

Aussi dans ma première question, il y avait quand même les vibrations aussi. J'entends parler des fois d'infrasons qui sont non perceptibles, c'est ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Monsieur Simard, je vous reviens de toute façon! Qu'est-ce que vous avez comme information sur les infrasons?

PAR M. DAVID SIMARD:

3420

Ce qu'on a comme information sur les infrasons, bon, encore une fois, je dois malheureusement dire qu'il y a peu d'informations sur le sujet qui est documenté sur les effets sur la santé.

3425

Il y a des études qui ont été faites...

PAR LE PRÉSIDENT:

3430

Excusez-moi, est-ce que les infrasons diminuent rapidement avec la distance?

PAR M. DAVID SIMARD:

3435 Encore une fois, je suis pas spécialiste dans le domaine de propagation des ondes et tout ça. De ce que j'en ai fait dans mes lectures, plus l'onde serait longue, moins la diminution se fait rapidement, donc plus l'onde est courte, plus l'absorption est très rapidement.

S'il y a des gens qui s'y connaissent un peu mieux que moi en la matière peut-être pourraient répondre.

3440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'à une distance d'un virgule cinq kilomètre (1,5 km), il pourrait y avoir des infrasons?

3445 **PAR M. DAVID SIMARD:**

Je pourrais pas répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Est-ce que, monsieur Couture, votre expert pourrait nous répondre à la question, de façon brève.

PAR M. ALEX COUTURE:

3455 Je demanderais à Francis Caron de vous répondre s'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS CARON:

3460 Merci monsieur le Président. Donc pour reprendre un peu les conclusions, nous également, on base beaucoup nos évaluations sur la revue de littérature qui a été faite par l'Institut national de la santé publique. C'est sûrement un des documents les plus pertinents dans le domaine au Québec.

3465 Pour reprendre la conclusion, ils citent une étude, eux, de leur côté:

3470 "En résumé, selon Leroux et Gagné, l'ensemble des données consultées suggère donc que les infrasons moins de vingt hertz (20 Hz), générés par les éoliennes, ne seraient pas perçus pour un auditeur jeune ayant une audition normale, ni être à l'origine d'une sensation de désagrément ou gêne."

PAR LE PRÉSIDENT :

Même à proximité alors?

3475 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Peut-être au pied de l'éolienne, on pourrait ressentir des vibrations, mais à une distance de plus de mille sept cents mètres (1700 m), on n'anticipe aucun impact.

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Simard.

3485 **PAR M. DAVID SIMARD:**

Si vous me permettez, je viens de retrouver de l'information! On indique ici une étude Moller et Pedersen de 2011 où à cent cinquante mètres (150 m) du rotor, on aurait des taux d'infrasons à soixante-neuf (69) dB et jusqu'à soixante-quinze (75) dB environ.

3490 Et puis il y a des études de Kawano et collaborateurs qui indiquent chez les camionneurs entre autres qui vivent dans des environnements infrasonores quand même plusieurs heures par jour, on parle à des niveaux de cent quinze (115) dB quotidiennement ici, et puis chez ces personnes, il y a aucun indice préjudiciable pour leur santé qui a été noté.

3495 Et il y a la NASA également, de leur côté, qui signale l'effet d'absence significatif à un niveau inférieur à cent vingt-cinq (125) dB.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500 Est-ce qu'il pourrait y avoir un effet sur la dimension volontaire ou involontaire de l'exposition des gens?

3505 Autrement dit, monsieur vit dans un camp tranquille, alors que le camionneur, volontairement, il sait qu'il va être exposé à certains bruits beaucoup plus importants que si on était dans un camp de chasse et de pêche. Est-ce que cette dimension volontaire-involontaire peut amener une influence sur les effets potentiels sur la santé des individus?

PAR M. DAVID SIMARD:

3510 Vous parlez spécifiquement pour les infrasons ici?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3515 **PAR M. DAVID SIMARD:**

J'ai pas cette information.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520

Monsieur Talbot!

PAR M. DENIS TALBOT:

3525

Sans parler de santé qui est pas mon domaine, je peux vous parler quand même de certains résultats du suivi de climat sonore, entre autres si je prends le parc éolien de Baie-des-Sables où on a eu un suivi du climat sonore.

3530

Et puis c'est ça, l'analyse de la différence entre, bon, les niveaux sonores, montre que la présence de composantes de basses fréquences au point récepteur ou au point de référence – c'est quoi la différence entre un point de référence puis un point récepteur, un point de référence étant où il y a pas d'éolienne, puis le point récepteur, c'est l'éolienne ou la source sensible.

3535

"La source des composantes de basses fréquences détectée au point de mesure n'a pu être identifiée comme étant directement attribuable aux éoliennes."

Autrement dit, il y a des sons de basses fréquences qui sont présents dans l'environnement.

3540

Puis de fait, c'est sûr que l'éolienne va émettre un certain niveau de sons de basses fréquences, mais à partir d'une certaine distance, il y a quand même une atténuation rapide. Quand on parle de mille sept cents mètres (1700 m), si je me fie à ce qui est mesuré ici, puis on parle de points sensibles qui sont à des distances d'à peu près quatre cents mètres (400 m) des éoliennes!

3545

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est vraiment un bruit de fond.

PAR M. DENIS TALBOT:

3550

C'est un bruit de fond. À ces distances-là. Ça, c'est la suite d'un rapport de suivi qui a été effectué.

Puis j'ai d'autres rapports, à l'Anse-à-Valleau, qui confirment la même chose.

3555

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que les distances réglementaires contenues dans les règlements de contrôle intérimaire sont suffisantes pour nous rassurer par rapport à ces effets potentiels?

3560

PAR M. DENIS TALBOT:

Sur les infrasons ou en tout cas, les basses fréquences, les infrasons, normalement, c'est des fréquences qu'on n'entend même pas, apparemment ce serait pas problématique à partir du moment que c'est pas détectable par l'oreille humaine, mais je m'avancerai pas trop là-dedans.

3565

Mais vous parlez de Règlement de contrôle intérimaire, le problème avec ça, c'est que c'est variable. C'est variable d'une MRC à l'autre.

3570

Les premiers règlements, parfois, c'était des distances minimales de trois cent cinquante mètres (350 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

3575

Mais pour la distance qui nous concerne pour le moment, c'est cinq cents mètres (500 m)?

PAR M. DENIS TALBOT:

Pour le cinq cents mètres (500 m), moi, je pense que c'est suffisant pour la problématique des infrasons, d'après les résultats de suivis sur lesquels je peux me baser, moi, je considérerais que c'est – ce serait à valider avec des experts – mais selon moi, ce serait pas un problème.

3580

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

D'accord, c'est très bien. Alors je vous reviens.

PAR M. FERNAND GOBEIL:

3590 Pas d'autres questions, mais peut-être pour préciser qu'à l'automne, bien moi, je suis un amateur de chasse à l'orignal, puis les caches, les endroits qu'on chasse, c'est environ à quelques centaines de mètres des cinq (5) éoliennes qui sont dans le coin en haut. Ça fait que c'est ça.

3595 Ça va avoir beaucoup d'impacts sur mon sport préféré, puis pas besoin de vous dire que le bruit puis la chasse à l'orignal! Quand tu es à la chasse à l'orignal, tu veux tout entendre. Tu veux entendre un écureuil, tu veux entendre une corneille qui est à deux kilomètres (2 km), tu en veux pas de bruit, ça va pas ensemble, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Monsieur Madore, dans les parcs éoliens qui se retrouvent dans des environnements forestiers un peu semblables à celui que nous avons ici, est-ce que vous avez observé un impact du parc éolien sur le déplacement ou sur la population des orignaux?

PAR M. LOUIS MADORE:

3605 Monsieur le Président, Héroïse Bastien, l'experte de la faune, qui va se faire un plaisir d'aborder le sujet.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3610 Oui, bonjour monsieur le Président. Alors l'étude à laquelle vous faites référence, c'est l'étude qui a eu lieu à Carleton en Gaspésie. L'étude qui a été faite, elle a traité sur les points d'abattage, la récolte d'orignaux avant et après la chasse, et c'est vraiment au niveau des activités de chasse, dans le fond – je vais juste recommencer!

3615 C'est vraiment au niveau des activités de chasse qu'il pourrait y avoir un impact. Mais au niveau de l'espèce, pour la conservation de l'espèce, le ministère voit pas d'impact sur l'espèce. C'est quand même une espèce qui est abondante.

3620 Dans la Réserve faunique des Laurentides, on est une population d'orignal qui est en augmentation. Donc de ce côté-là, il n'y aura pas de problématique sur l'espèce.

3625 Par contre, durant la construction, c'est évident qu'il va y avoir du dérangement. Donc l'animal va probablement se déplacer et localement, il pourrait y avoir des diminutions de densité.

3630 Maintenant, pour ce qui est de l'activité de la chasse, il y a une relation qui est faite entre la densité des orignaux sur un territoire et la qualité de la chasse. Évidemment, plus il y a de densité d'orignaux, plus il y a d'orignaux sur le territoire, plus il y a une possibilité d'avoir un bon succès de chasse.

Donc c'est évident que durant la période de construction, il y aura un impact probablement sur les activités de chasse comme telles.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites un impact, ça veut dire que ça va probablement les diminuer?

3640 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Les diminuer, effectivement, parce qu'il y aura moins d'orignaux présents.

3645 Mais après la période de construction, quand ça va redevenir plus tranquille, qu'il y aura seulement, bon, disons le bruit qu'il pourrait y avoir des éoliennes, les animaux vont probablement se réapproprier le territoire, dans la mesure où il y a une qualité d'habitat qui est présent.

Pour ce qui est de la qualité de l'activité de chasse, l'étude qui a été faite en Gaspésie, on a fait des études avant et après...

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez à Carleton?

3655 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

À Carleton, c'est ça. Donc on a regardé le nombre de points d'abattage avant l'installation éolienne et après l'installation des éoliennes, et on s'est rendu compte que la récolte annuelle, donc le nombre d'orignaux récoltés avant et après l'installation, n'a pas varié. Donc la chasse était donc possible autant avant.

3660 Ce que dit pas l'étude, c'est est-ce que les gens ont pris plus de temps à récolter leurs orignaux. Donc une certaine qualité de la chasse. Ça, l'étude ne pouvait pas aller jusque-là.

3665 Concernant les distances par rapport aux points d'abattage, l'étude a montré que dans un kilomètre, dans un rayon d'un kilomètre autour d'une éolienne, il y avait effectivement une réduction du nombre d'orignaux qui étaient abattus.

Maintenant, l'étude dit pas si c'est parce que les orignaux étaient pas là ou si les chasseurs avaient sciemment décidé de pas aller chasser dans un rayon d'un kilomètre.

3670 Au-delà d'un kilomètre, il y avait pas de différence. Donc l'activité de chasse fonctionnait très très bien.

Donc tout ça pour dire que c'est les impacts auxquels on pourrait s'attendre pour la qualité de la chasse.

3675

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il vous serait possible de déposer le document?

3680

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

En fait, les éléments que je vous présente là, c'est le rapport qui a déjà été déposé qui est disponible.

3685

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci. Ça répond?

3690

PAR M. FERNAND GOBEIL:

Moi, c'est pas juste le fait, c'est pas les orignaux, moins d'orignaux, c'est pour ma santé à moi.

3695

Quand tu vas à la chasse, tu veux faire le vide, tu veux être tranquille, tu veux faire de la lecture, tu veux pas de bruit. Les orignaux, c'est bien, là, mais c'est ça.

Puis les quatre (4) années de construction, j'ai cinquante-cinq (55) ans, ça veut dire qu'à aller jusqu'à soixante (60) ans, j'ai quatre-cinq (4-5) ans que je vais perdre encore aussi. En tout cas, c'est ça.

3700

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3705

Merci à vous.

ÉRIC POTVIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3710

Finalement, on appelle monsieur Éric Potvin.

PAR M. ÉRIC POTVIN:

3715

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3720

Bonjour monsieur Potvin.

PAR M. ÉRIC POTVIN:

3725

Merci de me recevoir. J'aimerais spécifier d'entrée de jeu que je me prononce ici à titre personnel et au nom d'aucun groupement. Merci de le noter.

Monsieur le Président, écoutez, il y a un des sujets qui n'a pas été traité, sauf erreur de ma part, c'est l'aspect technologique.

3730

Vous savez, je présume, je n'ai jamais étudié en profondeur ce type de machine, mais je présume qu'en l'année 2012, lorsqu'on projette d'installer des machines semblables, spécialement pour les régions limitrophes, mais pour le Québec, que ces machines doivent être des objets très sophistiqués.

3735

Et là-dessus, simplement au titre informatique, je connais un peu les domaines du matériau de l'informatique et de la mécanique et de toutes ces choses-là, j'aimerais entendre un peu, parce que écoutez, comme je vous dis, c'est des produits qui viennent de l'extérieur, qui sont très nouveaux, et là-dessus ça me fait penser un peu à une petite anecdote, très rapide!

3740

Deux (2) de mes oncles, Oscar et Jean-Marie Bouliane, sont devenus concessionnaires de motoneige Ski-Doo Bombardier en 59-60, et mon père qui était trappeur, empruntait sa motoneige toutes les fins de semaine pour aller sur la Bergère et monter, en tout cas, dans des régions nordiques. Et moi, je me rappelle, j'ai toujours suivi mon père pour aller chercher la martre, le vison et ces choses-là, le rat musqué évidemment, le castor.

3745

Et la motoneige, évidemment, demeure l'outil de prédilection de nos trappeurs, et ça me fait grand bien, j'en fais encore un peu de temps en temps.

Bref, je pense que les retombées technologiques sont non négligeables, surtout dans les secteurs limitrophes, et étant donné que le parc est quand même, je parle du parc éolien, très important.

3750

Donc j'aimerais entendre le promoteur sur certains détails. Je veux pas ennuyer l'audience, mais sur l'aspect technologique.

3755

La deuxième est une sous-question. J'aimerais qu'on parle un petit peu des retombées, du potentiel d'affaires, bon.

3760

On a parlé évidemment des gens qui vont faire, qui vont apporter le gravier, exécuter les routes, avec tout leur art et leur savoir-faire. Il faut pas négliger non plus je pense un impact important, retombées de valeurs, pour déjà les consultants, les bureaux de génie-conseil, les gens qui font la géotechnie, les gens qui vont fabriquer les matériaux nobles et les choses qui vont toutes contribuer à l'ensemble de ça, les retombées pour le Québec.

3765

J'aimerais avoir, si possible, un ordre de grandeur chiffré, et peut-être aussi des retombées pour les régions limitrophes en formation, en main-d'œuvre, dans des domaines de savoir. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

3770

Votre première intervention qui couvre très large, je pense que si ma femme avait été ici, elle dirait que c'est une intervention à cinq mille dollars (5000 \$), parce qu'on peut dissenter là-dessus pendant très longtemps!

3775

Donc je fais un tout petit préambule pour vous demander de ne pas dissenter trop longtemps, mais quand même de donner un peu l'aperçu sur les aspects technologiques associés à votre projet.

PAR M. ALEX COUTURE:

3780

Oui monsieur le Président, je demanderais à Étienne Bibor, responsable de l'ingénierie et des achats chez EDF EN Canada, il connaît très bien les turbines REpower, de vous donner plus d'explications.

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

3785

Bonjour monsieur le Président. Donc on a une petite présentation, je vais essayer d'être assez rapide. Si je suis trop lent, vous me ferez des signes.

3790

Donc les éoliennes, on a déjà dit, c'est des éoliennes REpower, c'est une technologie allemande. Au Québec, ce manufacturier-là vient avec deux (2) modèles d'éoliennes, donc des MM82, MM92. La 82 et la 92, en fait, c'est le diamètre du rotor de l'éolienne, ce qu'on appelle le rotor de l'éolienne.

3795

Le rotor de l'éolienne est constitué d'un moyeu ici au centre et des trois (3) pales. Donc c'est ce qu'on appelle le rotor de l'éolienne.

La MM92 a un rotor de quatre-vingt-douze mètres (92 m) et la MM82 a un rotor de quatre-vingt-deux mètres (82 m).

3800

Donc quand on parle d'une nacelle, la nacelle est située à quatre-vingts mètres (80 m) ici, et le rotor est fixé sur la nacelle. J'ai une photo plus loin, j'y reviendrai.

3805

La tour, donc ce qu'on appelle la tour, c'est le mât qui est divisé en trois (3) sections; donc c'est trois (3) composantes distinctes.

La hauteur totale est de quatre-vingts mètres (80 m).

3810

Et au point de vue électronique, si on veut, il y a un convertisseur qui est situé dans la base de l'éolienne. J'y reviendrai plus tard.

3815

Donc ici, on peut voir l'intérieur d'une nacelle, de la technologie REpower. Donc peut-être aussi pour les gens qui voudraient un ordre de grandeur, les dimensions, c'est environ dix mètres (10 m) par quatre mètres (4 m) par trois mètres (3 m), donc c'est un équipement qui est assez imposant.

3820

Ici donc, c'est vraiment ce qu'on appelle la nacelle, donc j'ai ôté volontairement ici, ça, c'est le rotor qui vient se fixer en avant de la nacelle ici. Ce qu'on peut voir dans la vue de coupe, premièrement ici, on voit l'arbre principal de transmission qui fait la liaison entre le rotor ici qui est en rotation, donc il y a l'arbre principal qui vient se connecter à la boîte d'engrenage.

La boîte d'engrenage a comme fonction de découpler donc l'arbre et ici, la vitesse de rotation du rotor est entre cinq (5) et dix-sept (17) rotations par minute et ici, de l'autre côté de la

boîte d'engrenage, on trouve la génératrice qui, elle, si je me trompe pas, est environ à mille huit cents (1800) rotations par minute. J'ai l'information plus loin.

3825

Comme on voit ici sur le dessus de la nacelle, il y a des balises et des instruments de mesure qui permettent de contrôler l'éolienne.

Les sections de tour, donc comme je disais, c'est trois (3) sections de soixante-deux tonnes (62 t), cinquante tonnes (50 t) et trente-cinq tonnes (35 t). La somme donne quatre-vingts mètres (80 m).

3830

Et le diamètre donc de la section la plus basse est de quatre point trois mètres (4,3 m).

Pour ce qui est des pales, donc les pales sont faites en matériau composite, résine et fibre de verre. Comme je disais, la MM92 a un diamètre de quatre-vingt-douze mètres (92 m), donc les pales sont de quarante-six mètres (46 m). Et la hauteur, si on veut, d'une pale ici, ou l'épaisseur, est de trois point six mètres (3,6 m).

3835

Du côté électrique, dans l'éolienne, je l'ai dit tantôt, il y a une génératrice. Donc la génératrice est de type asynchrone, la vitesse de rotation varie en fonction du vent, donc entre neuf cents (900) et mille huit cents (1800) tours-minute.

3840

Puis l'électricité qui est produite dans la nacelle est à basse tension, à cinq cent soixante-quinze volts (575 V).

3845

Par la suite, dans le bas de la tour, donc dans le bas de l'éolienne, il y a un convertisseur. Sa fonction est de convertir le signal DC, donc du courant continu à courant alternatif; ça permet aussi de contrôler la qualité du signal et de s'assurer que l'électricité produite est conforme aux exigences d'Hydro-Québec.

3850

Puis finalement, à l'extérieur de la tour, donc à la base de l'éolienne, mais à l'extérieur de la tour, quelques mètres plus loin, on trouve un transformateur qui, lui, prend la basse tension, cinq cent soixante-quinze volts (575 V), et la transforme en moyenne tension, à trente-quatre point cinq kilovolts (34,5 kV).

3855

Un autre point qui est intéressant de mentionner, c'est que l'éolienne ou la nacelle fait toujours face au vent, donc les instruments qui sont situés sur la nacelle permettent continuellement d'orienter la nacelle ou le rotor, de manière à ce qu'il soit parallèle au vent. Donc l'éolienne peut faire des trois cent soixante degrés (360 °), peut tourner dans toutes les directions.

3860

C'est fait avec des moteurs qui sont entre la tour et la nacelle.

Je sais pas si ça fait un tour rapide?

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous convient comme information?

3870 **PAR M. ÉRIC POTVIN:**

Très bien, oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 Alors le deuxième volet que vous aviez touché, ce sont les retombées financières et le potentiel d'affaires.

Alors monsieur Couture!

3880 **PAR M. ALEX COUTURE:**

C'est assez large également, monsieur le Président, donc je vais essayer de répondre brièvement.

3885 Donc on parlait de retombées pour les consultants.

PAR LE PRÉSIDENT:

Notamment.

3890

PAR M. ALEX COUTURE:

Notamment. Donc allons-y pour cet item-là!

3895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour information.

3900 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Pour information, donc juste pour information! Oui effectivement, en ce moment, en phase de développement, nous avons des besoins d'ingénierie.

3905 Juste pour vous dire, dans la région, nous faisons affaire avec Cegertec pour nos besoins, principalement au niveau du raccordement du projet. Donc c'est des choses qui sont travaillées aussi localement quand c'est possible.

3910 Et également au niveau de nos consultants, en environnement, on a travaillé avec Nutshimit, également des gens de Nippour pour ce qui est de la géotech. On a travaillé avec Forages S.L. de la région.

Il y a également aussi, il faut pas oublier, on fait affaire aussi pour nos besoins d'installations de tours de mesure, on fait affaire en ce moment avec les gens de la Coop forestière qui sont localisés dans la région, de Ferland-Boileau, Coop Ferland-Boileau.

3915 Donc on essaie de travailler avec les entrepreneurs locaux. Donc ça, c'est pour la phase de développement.

3920 Donc dans la mesure du possible, lorsque les conditions économiques sont là, au niveau des consultants, on essaie de travailler avec les locaux. Évidemment, il faut qu'il y ait aussi la présence d'expertises qui soient au rendez-vous.

3925 Pour ce qui est des phases de construction, je ne sais pas si je dois entrer dans le détail de tous ces corps de métier là, je sais pas jusqu'à quel niveau, monsieur le Président, vous cherchez de l'information?

PAR LE PRÉSIDENT:

Je cherche les grandes lignes.

3930 **PAR M. ALEX COUTURE:**

3935 OK. J'ai une feuille juste pour vous dire! Donc au niveau du déboisement – je vais y aller par phase – donc au niveau du déboisement, il va y avoir un besoin de déboisement pour le déboisement total du projet. Donc là évidemment, ça va prendre des opérateurs de machinerie et des gens aussi pour faire le transport des bois.

Par la suite, on va procéder à l'étude géotechnique...

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 Excusez-moi! Vous allez vendre le bois, j'imagine, qui est vendable?

PAR M. ALEX COUTURE:

3945 Oui, bien, le bois commercial sera acheminé aux preneurs selon les modes d'attribution de la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3950 Et qu'est-ce que vous faites avec les souches, vous les laissez sur place, vous les déchiquetez?

PAR M. ALEX COUTURE:

3955 Oui c'est ça, il y a un broyage qui se fait jusqu'à une certaine limite, là. Donc tout ce qui est non commercial est broyé habituellement.

3960 Au niveau des études par la suite, nous allons procéder à une étude géotechnique, donc chaque sol qui recevra l'éolienne sera étudié, ainsi qu'à la sous-station ou au poste de raccordement.

Donc ça également, ça va prendre des foreuses et des opérateurs de machinerie de ce genre.

3965 Par la suite, on va procéder à la construction des chemins. Donc évidemment, il y a de l'arpentage habituellement qui est impliqué, des opérateurs de machinerie lourde, donc des pelles mécaniques, bulldozers, niveleuses, etc.

3970 Et également, dans certains cas, nous allons procéder à du dynamitage pour, je veux dire, la gestion des pentes.

Par la suite, il y a la préparation des fondations...

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 En cas de dynamitage, est-ce que ce sera du dynamitage loin des zones habitées, loin des chalets?

PAR M. ALEX COUTURE:

3980 Bien, la plupart de nos sites, on est loin des chalets. Donc ça se fait en fonction, ça va être en fonction des secteurs où qu'on doit faire du dynamitage et il y a une procédure dans notre

certificat d'autorisation qui dit qu'est-ce qu'on a à faire pour procéder au dynamitage. Et c'est fait par des professionnels qui ont l'habitude de travailler dans ce genre d'environnement là.

3985

Par la suite, on va procéder à la préparation des fondations, donc ça va prendre des menuisiers pour faire les formes pour les fondations. Donc faire le ferrailage, donc des monteurs d'acier, couler les fondations et aussi, ça prend des électriciens à cette étape-là.

3990

Au niveau de l'assemblage et le levage des éoliennes, donc évidemment on va impliquer les grutiers, les mécaniciens de chantier.

3995

Au niveau du collecteur, il y a beaucoup d'électriciens impliqués, également des opérateurs de machinerie pour creuser la tranchée et faire les différentes étapes de construction du réseau collecteur.

4000

Au niveau du poste de raccordement, il y a également des électriciens et il y a des gens de génie civil pour faire les fondations au niveau des transformateurs et également ferrailleur, parce qu'on a des formes et une fondation à couler.

4005

Et par la suite, au niveau du bâtiment d'opération et maintenance, c'est une construction classique d'un bâtiment. Et aussi, il y a d'autres corps de métier associés au développement d'un projet et de la construction, des arpenteurs, parfois des avocats, également la sécurité, la sécurité et la signalisation et la surveillance environnementale. Ça aussi, c'est un point très important.

Alors je sais pas si vous voulez plus de détails?

PAR LE PRÉSIDENT:

4010

Est-ce que ça répond, monsieur?

PAR M. ÉRIC POTVIN:

4015

Un ordre de grandeur en chiffres!

PAR LE PRÉSIDENT:

En chiffres, monsieur Couture.

4020

PAR M. ALEX COUTURE:

Donc en chiffres, on a peut-être une présentation à vous proposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 Courte?

PAR M. ALEX COUTURE:

4030 Elle est assez courte. Donc monsieur le Président, juste pour reprendre rapidement les différents points que j'ai mentionnés hier! Donc au niveau des retombées économiques, on parle d'un projet de huit cents millions (800 M\$).

4035 Ce qu'il faut comprendre, c'est environ soixante-dix pour cent (70 %) de notre coût de projet est associé à la fabrication de nos éoliennes et nous, nous avons une obligation contractuelle à même le contrat d'achat d'électricité pour qu'il y ait trente pour cent (30 %) du coût des éoliennes qui soit dépensé dans la région de la Gaspésie et la MRC de Matane.

4040 Donc ça, c'est des usines qui fabriquent, en ce moment c'est LM Glasfiber qui pourrait fabriquer nos pales via REpower à Gaspé. Donc il y a aussi les gens de Marmen qui font les tours et il y a les convertisseurs à New Richmond avec une compagnie qui fait cette partie de l'éolienne pour REpower.

4045 Au niveau aussi des contributions locales, loyers à verser annuellement au MRNF d'environ deux millions (2 M\$).

Les contributions volontaires annuelles aux MRC et aux Autochtones. On en a parlé précédemment.

4050 Et également les estimations, il y a certaines taxes aussi qui sont versées au niveau de la taxe sur les services publics, on parle de quinze millions (15 M\$).

4055 À cela s'ajoute évidemment la valeur de la portion de coût de construction du projet qui peut être en partie dépensée localement. Donc on est aux alentours de cent soixante-quinze millions (175 M\$) pour ce qui est de principalement la voirie et la mise en place des équipements connexes aux éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060 Pour la durée de vie du parc?

PAR M. ALEX COUTURE:

Ça, c'est à l'installation, pendant la période de construction.

4065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En excluant les contributions volontaires?

4070 **PAR M. ALEX COUTURE:**

4075 C'est ça. Là ici, je vous ai parlé des retombées. Ici, ce qu'on a présenté, c'est le coût total du projet avec une portion annuelle qui revient et ça, c'est sans les emplois de l'opération maintenance et également, les vingt (20) emplois de maintenance et également, cet acétate ne parle pas – là, on en parle maintenant, donc je vous présente les emplois pendant la période de construction.

4080 On parle de deux cents (200) travailleurs à chaque année pendant les trois (3) ans et également vingt (20) emplois permanents durant la période d'exploitation, pour une durée d'environ vingt (20) ans.

Et on a aussi les retombées indirectes, hébergement, restauration et services connexes. Donc ça aussi, ça peut être assez important. Je pense souvent à l'arpentage qui peut être un mandat local d'envergure pour la construction du projet.

4085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Couture, merci monsieur Potvin.

4090 **PAR M. ÉRIC POTVIN:**

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir permis d'éclairer ma lanterne.

4095 Et amicalement, je vous demanderais, je vous prierais de transmettre mes respects à votre épouse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je le ferai avec grand plaisir, monsieur.

4100

Alors écoutez, nous allons clore la deuxième séance et nous allons reprendre le travail à dix-neuf heures (19 h) ce soir, et ce sera notre troisième et dernière séance.

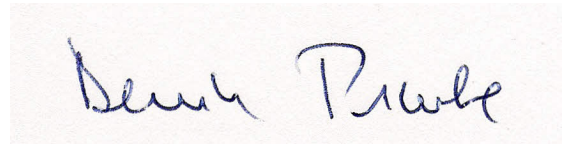
Je vous remercie et à tout à l'heure.

4105

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 MARS 2012 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4110

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

4115